



**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 janvier, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 20 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

JEAN MARIE MAILLE A LEONOR SERRE, LAUREN LOLO A JEANICK SOLITUDE, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

**Gildo VIERA est élu secrétaire à l'unanimité.**

Le Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier conseil.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Intervention de Pierre BARROS**

*Avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal, je voulais vous parler de Jeanine Druart qui nous a quittés assez récemment, au tout début de l'année.*

*Elle a été au secrétariat du maire, ma collaboratrice et celle de Christine Bulot, après avoir été secrétaire de la police municipale et au service enfance jeunesse.*

*Jeanine a quitté ses fonctions en 2018, pour faire valoir ses droits à la retraite et elle était partie auprès de son fils en Bretagne et s'occupait de ses petits-enfants.*

*Elle était proche de nous de manière très affectueuse et très professionnelle. C'était une petite dame qui n'était pas bien haute, avec un fort caractère, elle nous a accompagnés notamment sur les conseils municipaux, à la place de Béatrice et auprès de Christine.*

*J'ai été peiné et touché d'apprendre son décès. Cela faisait peu de temps qu'elle était partie à la retraite, hélas elle n'en a pas profité beaucoup.*

*Pour lui rendre hommage, je propose qu'on se lève et nous lui accordions une minute de silence.*

### **Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS**

*Monsieur le Maire, avant de commencer le Conseil municipal, j'aimerais dire un mot concernant la grève d'aujourd'hui.*

*Le groupe communiste apporte son total soutien et sa solidarité à nos agents qui sont en grève aujourd'hui sur notre commune, ainsi qu'au niveau national concernant les agents des collectivités, des professeurs, des écoles, des retraités, des étudiants, de la fonction publique en général et des hospitaliers et de toute profession confondue.*

*Monsieur le Maire, merci.*

### **Intervention de Pierre BARROS**

*Merci, nous avons fait de même lors du comité technique CHSCT cet après-midi, à l'initiative des représentants du personnel auxquels se sont joints les représentants de la collectivité, en apportant notre soutien aux grévistes et à l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale, d'Etat et hospitalière, qui mènent un combat louable et justifié.*

*Si vous le souhaitez, à moins que certains d'entre vous ne soient pas à l'aise avec ce genre de concept, je propose que l'ensemble du Conseil se joigne à Gildas, afin d'apporter son soutien au mouvement de grève qui a eu lieu aujourd'hui, mais qui n'a pas démarré aujourd'hui, qui ne s'arrêtera certainement pas aujourd'hui et qui continuera encore demain.*

*Je pense que la fatigue des agents du service public, vu le contexte des deux années passées, commence à se sentir de plus en plus durement et interroge sur la façon dont les agents sont considérés, traités et accompagnés dans leurs tâches.*

*Tout le monde est d'accord avec ça ? Nous le faisons de manière unanime ? Je regarde les collègues, c'est parfait. Merci beaucoup.*

## **QUESTION N°1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

### **Intervention de ETHODET-NKAKE**

*Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu au présent débat au Conseil municipal. La commission finances à ce sujet a eu lieu le 19 janvier 2022. A l'issue de cette présentation, il est pris acte du débat par une délibération spécifique transmise en préfecture.*

*L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.*

*Le rapport doit comporter les informations suivantes :*

*« 1° **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours*

financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° **La présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° **Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget**. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

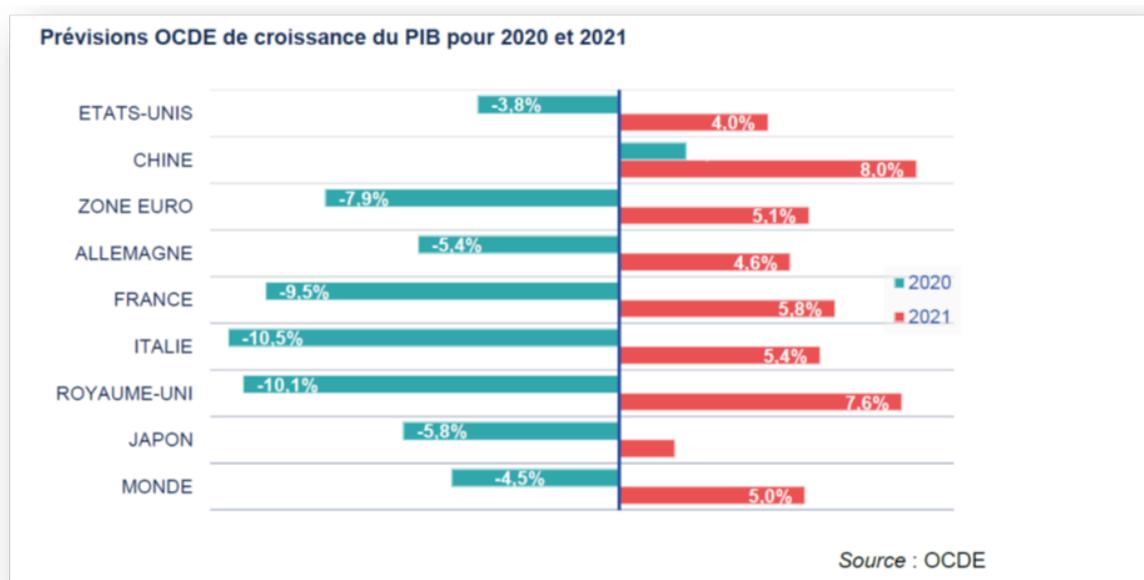
« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget ».

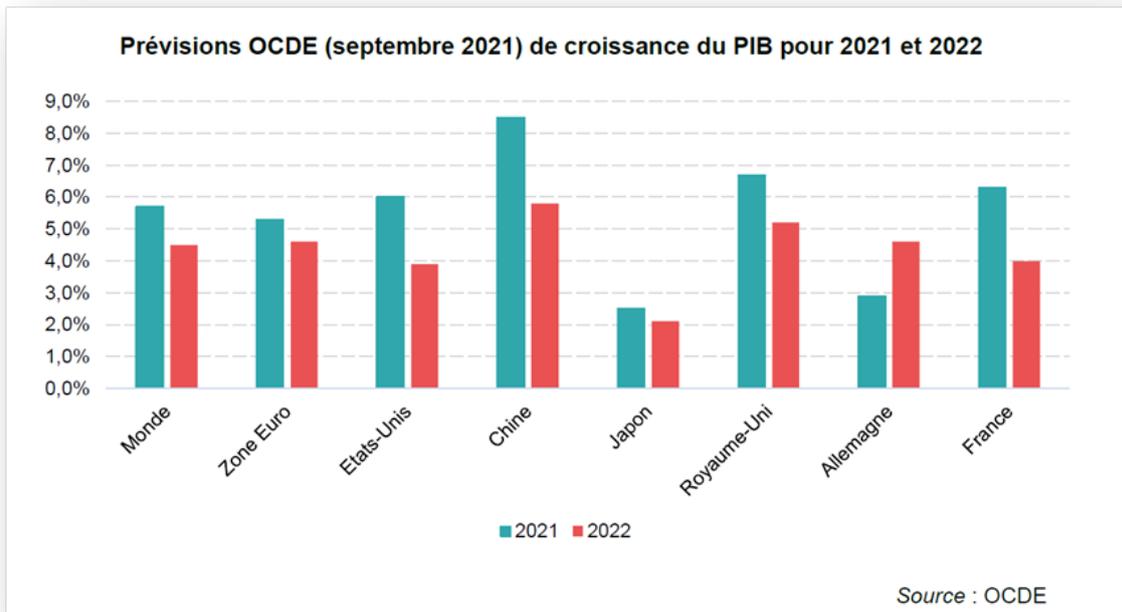
## **PARTIE 1 : LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2022**

### **1. Le contexte général : situation économique et sociale**

#### **1.1. Une santé qui s'annonce « retrouvée » pour l'économie mondiale...**

Le Fonds Monétaire International et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) avaient annoncé, avant la crise mondiale liée au coronavirus, que le contexte pour 2020 serait celui d'une plus faible croissance du PIB, phénomène inédit depuis la crise financière de 2008, la plupart des indicateurs du climat des affaires en zone euro ayant connu une détérioration significative en 2019. Ce scénario ne s'est cependant pas produit suite à l'apparition du coronavirus fin 2019, à l'urgence sanitaire et aux confinements successifs et mondiaux. L'OCDE s'était néanmoins pliée à l'exercice des prévisions de croissance en annonçant une récession de 7,9 % en Zone Euro pour 2020, de 3,8 % pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8 % pour la Chine. Le PIB attendu était en recul de 4,5 % sur cette même année, sans prise en compte des confinements de la fin d'année 2020. Pour rappel, sont reprises ci-dessous les prévisions de l'OCDE qui avaient été présentées en Conseil municipal lors du vote du Rapport d'orientations budgétaires en janvier 2021 : Et voici celles retenues aujourd'hui par l'OCDE. :

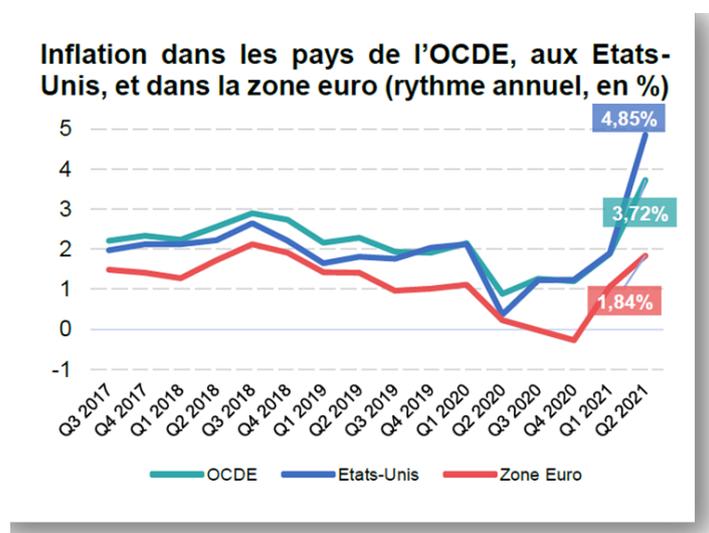




La croissance du PIB pour l'Europe a été plus ou moins équivalente aux prévisions. Elle est supérieure à celles-ci pour le reste du monde. Sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales, les prévisions de l'OCDE sont aujourd'hui des plus optimistes. Le PIB mondial aura finalement reculé en 2020 de 3,4 % (prévision initiale de recul à 4,5 %) et on observe un fort rebond économique en 2021 qui, selon les économistes, devrait se poursuivre en 2022. Les taux de croissance prévus par l'OCDE en 2022 sont de 5.7 % dans le monde, 5.3 % pour la zone euro, de 6 % pour les Etats-Unis et de 8,5 % pour la Chine.

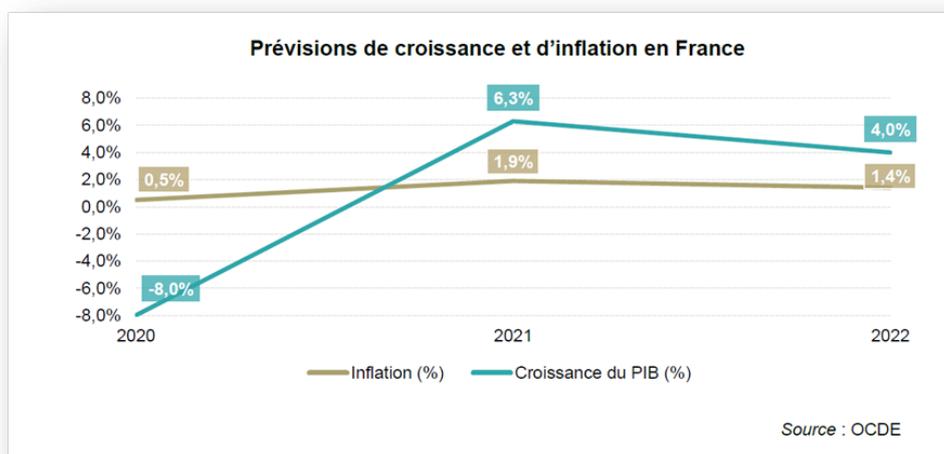
### 1.2. Avec un retour de la croissance entamé par un haut niveau d'inflation

En 2020, afin de soutenir l'inflation, la BCE (Banque Centrale Européenne) et la FED (Réserve fédérale des Etats-Unis) ont injecté massivement des liquidités. Cependant, l'inflation n'a pas été au rendez-vous et en zone Euro, elle a atteint 0,25 % en 2020. Cette très faible augmentation s'est expliquée alors par l'effondrement des prix de l'énergie, qui a pesé fortement sur les prix européens. Depuis octobre 2020, la tendance s'est cependant inversée. Le cours du pétrole ne cesse de grimper et depuis octobre 2021, d'autres facteurs conjoncturels appuient cette tendance : les difficultés de recrutement, les hausses de salaires, la pénurie des matières premières : le coût en France du prix du litre du gazole n'a jamais été aussi élevé selon le ministère de la Transition écologique en ce mois de novembre 2021.



Sources OCDE & FinanceActive

En zone euro, il est annoncé par de nombreux économistes des niveaux d'inflation stabilisés pour 2022, ce qui laisserait la possibilité à la BCE de maintenir les taux d'intérêt bancaires au même niveau que ceux actuels. Les économistes avaient prévu un ralentissement de la croissance française en 2019 à hauteur de 1,3 % (contre 1 % en zone euro) et un maintien, voire une amélioration de celle-ci en 2020. Or, en 2020, la croissance française a baissé de 8 % alors que l'inflation était de 0,5 %. En 2021, d'après les prévisions, le PIB devrait croître de 6,3 % comme annoncé précédemment, grâce à la reprise de la production des entreprises, à un chômage en baisse, le tout en lien avec l'amélioration de la situation sanitaire. Néanmoins, cette perspective a été calculée en juillet 2021 avant que le variant Delta ne fasse de nouveaux ravages dans le monde. Le FMI a en effet annoncé en octobre : « Nous nous attendons maintenant à ce que la croissance ralentisse légèrement cette année ». En 2022, les économistes annoncent une croissance du PIB à hauteur d'environ 4 % ; prévision optimiste là encore élaborée sans impact lié à tout événement majeur. L'inflation devrait atteindre, quant à elle, 1,9 % en 2021 et 1,4 % en 2022. Cette baisse de l'inflation reste à confirmer, la Banque de France restant très prudente sur cette perspective. Car en effet, depuis quelques semaines, l'Europe et la France assistent à la dégradation des principaux indicateurs économiques : l'inflation grimpe, le chômage devrait remonter en 2022 et la croissance se tasse. Tout ceci laisse indiquer que l'inflation va durer dans le temps. Plusieurs facteurs exogènes pourraient entériner cette thèse : le risque de récession aux Etats-Unis liés à une opposition politique, la faillite de géants chinois qui ne parviennent plus à rembourser leurs dettes et le manque de vaccins dans les pays émergents qui voient en ce sens leur croissance se dégrader.



Comme déjà annoncé lors du rapport d'orientations budgétaires précédent, les mesures de relance et la contraction des recettes fiscales induites par cette crise sont venues percuter sévèrement la trajectoire de redressement des finances publiques initialement projetée par l'actuel gouvernement et entraînent une dégradation du déficit public. L'année 2020 a fragilisé davantage cette situation et le déficit des administrations publiques en pourcentage du PIB s'est creusé, comme le montre parfaitement le tableau ci-dessous, ce qui laisse augurer des mesures de redressement des comptes publics complexes à mettre en œuvre dans les années à venir (et qui passent sans aucun doute par certaines réformes, comme nous le verrons ensuite).

**Déficit des administrations publiques en pourcentage du produit intérieur brut au sens de Maastricht par sous-secteur**

en % du PIB

Administrations publiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (1)
Administration publique centrale	-3,4	-3,7	-3,2	-2,9	-3,6	-6,8
État	-3,3	-3,4	-3,1	-2,8	-3,5	-7,8
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1	1,0
Administrations publiques locales	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,2
Administrations de sécurité sociale	-0,2	-0,1	0,2	0,5	0,6	-2,1
Ensemble	-3,6	-3,6	-3,0	-2,3	-3,1	-9,1

r : données révisées.

Note : à partir d'octobre 2014, le déficit public notifié à la Commission européenne correspond exactement au besoin de financement des administrations publiques (APU). Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les APU.

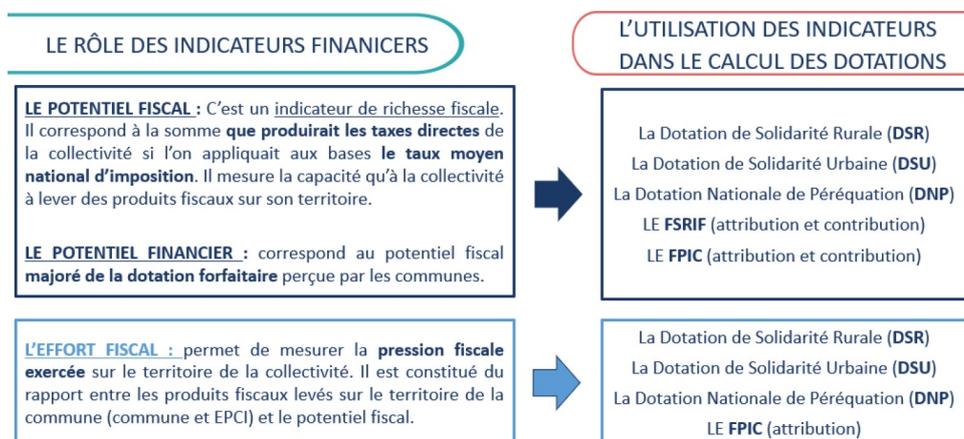
Lecture : en 2021, le déficit de l'administration publique centrale représente 6,8 % du produit intérieur brut (PIB).

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2014.

## 2. La loi de programmation de finances 2022 et les principales dispositions du secteur local

### 2.1. La mesure phare du PLF 2022 : la réforme des indicateurs financiers

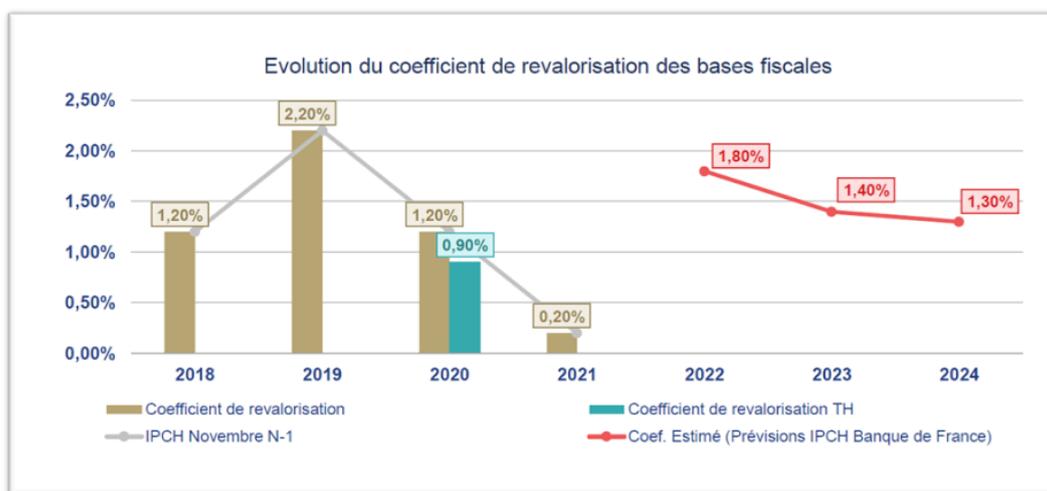


Cette mesure a pour objectif la neutralisation de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales en vigueur depuis 2021. De nouvelles ressources seront intégrées dans le calcul du potentiel fiscal et le périmètre de calcul de l'effort fiscal est modifié. L'effort fiscal sera désormais calculé (à compter de 2022) par le rapport entre le produit des taxes directes levées par la commune et le produit des mêmes taxes en y appliquant le taux moyen national. On passe donc d'une logique de pression fiscale sur le territoire communal à une logique d'évaluation de la mobilisation de la richesse fiscale communale. Les impacts peuvent être lourds de conséquence si l'évaluation conduit à une hausse plus importante que la moyenne du potentiel fiscal ou encore à une diminution plus importante que la moyenne de l'effort fiscal. Le risque majeur est celui d'une perte de l'éligibilité à certaines dotations (DNP, fractions de la DSR, DSU ou encore le FPIC et le FSRIF), ou à une diminution des attributions de ces mêmes dotations, voire une hausse des contributions avec écrêtements possibles de la Dotation Forfaitaire ou des reversements plus importants dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF). Bien entendu, dans le cas contraire, les évolutions sont inversées. Le PLF 2022 prévoit donc un « coefficient de neutralisation » pour lisser les pertes, pour les collectivités concernées, jusqu'en 2028. Un décret devrait préciser le mécanisme début 2022. Il est à noter que les collectivités situées dans des départements où les droits de mutation/habitant perçus entre août 2020 et août 2021 sont supérieurs à la moyenne nationale pourraient être particulièrement impactées dans le recalcul des potentiels fiscaux. Fosses est concernée, comme tout le département du Val d'Oise, compte tenu de son taux supérieur à la moyenne constatée. Pour rappel, le potentiel fiscal prendra désormais en considération la moyenne des droits de mutation perçus sur les trois dernières années.

### 2.2. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2022

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts, à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020 (pour application en 2022). A noter qu'en cas de déflation, aucune dévalorisation des bases fiscales ne sera appliquée (coefficient maintenu à 1).

L'IPCH constaté en novembre 2020 étant de +0,2 % par rapport à novembre 2019, le coefficient légal a donc été de +0,2 % en 2021 (contre +1,2 % en 2020). L'IPCH de novembre 2021 n'étant connu qu'en décembre, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera en 2022 ne sera connu qu'à ce moment. Au mois de septembre 2021, les prévisions d'IPCH de la Banque de France s'établissent à 1,8 %.



Pour l'élaboration du Document d'orientations budgétaires et les perspectives financières, le coefficient de revalorisation forfaitaire a été fixé à 3,4 % en décembre 2021.

### **2.3. Une Dotation Globale de Fonctionnement stable, tout comme les mesures relatives au FPIC et au FSRIF**

Aucune modification n'est apportée par la loi de Finances 2022 à la Dotation Globale de Fonctionnement (qui comprend la Dotation Forfaitaire et les dotations de péréquation verticale : DSU, DSR et DNP). Toutefois, à compter de 2022, l'ensemble des dotations seront impactées par le nouveau calcul des indicateurs de richesse, comme exposé précédemment. Comme les potentiels fiscaux et financiers sont impactés, le résultat des calculs de dotations, qui prennent en compte ces indicateurs, le seront aussi. Le mode de calcul de la Dotation Forfaitaire reste identique de 2022 à 2021 : dotation forfaitaire N-1 + variation de la population DGF 2022/2021 – Ecrêtement si le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant.

Les enveloppes pour la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine sont en hausse de 5 millions d'€ (sachant que l'abondement de ces dotations a diminué de moitié depuis 2018). L'enveloppe globale du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de nouveau maintenue à 1 milliard d'euros. Toutefois, malgré cette stabilité, des variations sont toujours à prévoir sur les montants individuels calculés, notamment en lien avec la révision des potentiels financiers qui servent pour le calcul du FPIC. Il est proposé de retenir dans l'élaboration budgétaire 2022 une hausse de la contribution au FPIC et un maintien de la recette par rapport à 2021. Aucune augmentation n'est prévue également concernant le FSRIF, l'enveloppe est annoncée stable par rapport à 2021. Il est proposé de retenir une stabilité de cette dotation dans la construction budgétaire 2022. Cette année encore, le bloc communal semble épargné d'un écrêtement de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Il est donc proposé de retenir une stabilité de cette dotation dans la construction budgétaire 2022 par rapport à la notification de 2021.

### **2.4. Les mesures de soutien à l'investissement pour le bloc communal**

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Mds€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID). La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros. Cette mesure devrait servir à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour faire face à la crise sanitaire, une enveloppe de 276 M€ supplémentaire a été prévue au titre de la DSIL exceptionnelle. Une réforme de la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est également prévue (attribution désormais réalisée sur appel à projets jugés prioritaires au niveau local).

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2021 et pour 2022 :

	2021	PLF 2022
FCTVA	6,4 Mds€	6,4 Mds€
DSIL	570 M€	907 M€ dont 337 M€ fléchée au titre de la CRTE
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
<b>TOTAL</b>	<b>8,5 Mds€</b>	<b>8,9 Mds €</b>

Ce sont sur ces bases et dans ce contexte mondial et national que s'est élaborée la construction budgétaire 2022.

## PARTIE 2 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### 1. Les recettes réelles de fonctionnement en 2022 et leur évolution 2018-2022

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	12 184 079	-2,32 %	0
2019	12 480 438	2,43 %	1 293
2020	12 364 925	-0,93 %	1 269
2021	12 699 530	2,71 %	1 303
2022	12 179 938	-4,09 %	1 250

Les recettes réelles estimées au 31/01/2021 au compte administratif 2021 sont en évolution de 2.71 % par rapport à 2020. Notons que les chiffres présentés dans le présent rapport d'orientations budgétaires 2022 ne sont pas consolidés en ce qui concerne le réalisé 2021 ; ce dernier n'étant pas finalisé. Le rapport d'orientations budgétaires devra s'affiner dans les prochaines semaines en tenant compte des chiffres validés par le Trésor public. Il sera confirmé lors de la présentation du budget prévisionnel 2022 de la collectivité en mars prochain.

Deux effets sont à prendre en considération pour expliquer cette évolution des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2021 : l'augmentation des recettes liées aux droits de mutation et l'évolution du pacte financier et fiscal de l'agglomération de Roissy-Pays-de-France qui octroie un montant supplémentaire de 226 000 € à la collectivité, en section de fonctionnement.

En 2022, a contrario, il est prévu une perte de recettes de - 4,09 % par rapport au réalisé estimé de 2021. Cette perte de recettes est multifactorielle et nous y reviendrons dans la suite de cette présentation. Notons que cette perte de recettes d'environ 500 000 € pour la construction budgétaire 2022 est moindre que celle observée sans augmentation du taux d'imposition, envisagé par les élus pour cette construction budgétaire 2022 et qui sera ensuite également présentée.

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

**Les produits de la fiscalité directe** : la fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, hors rôles supplémentaires). Nous allons revenir plus précisément dans la suite du rapport sur ces produits et sur leurs évolutions prévues entre 2021 et 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
5 059 885	5 216 221	5 364 618	5 516 139	5 942 150

**Les produits de la fiscalité reversée** : la fiscalité reversée comprend l'attribution du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

2018	2019	2020	2021	2022
89 774	89 843	89 843	89 843	89 843

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu un mécanisme pérenne destiné à assurer la stricte neutralité financière de la réforme de la taxe professionnelle pour chaque collectivité territoriale. Elle se compose d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), financée par l'État, et d'un fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Les montants prélevés ou reversés au titre du FNGIR sont fixes et reconduits chaque année. Cette fixité offre une stabilité aux collectivités territoriales. Cependant, la fixité du FNGIR est parfois remise en cause par les collectivités locales contributrices, notamment les communes, qui ont connu depuis 2010 une perte de base et de produit de fiscalité économique du fait du départ d'une ou plusieurs entreprises de leur territoire. Ces collectivités estiment que leur situation a changé depuis 2010 et nécessiterait un nouvel examen de leur contribution. Dans ce cadre, un groupe de travail au niveau des services de l'Etat a été mobilisé en 2020 pour répondre à cette problématique. L'examen du projet de loi de finances 2021 a permis l'adoption par le Parlement d'une réponse à cette difficulté. À compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre, pour qui le prélèvement au titre du FNGIR représente plus de 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, et qui auront connu depuis 2012 une baisse de plus de 70 % de leurs bases de cotisation foncière des entreprises – souvent liée au départ d'une ou plusieurs entreprises de leur territoire – percevront une dotation de l'État chaque année, sous la forme d'un prélèvement sur recettes, égale au tiers de leur contribution au FNGIR. A Fosses, nous ne sommes pas concernés puisque nous sommes bénéficiaires du FNGIR. Cette recette est donc stable depuis plusieurs années et ne devrait pas évoluer en 2022.

**Les produits de la fiscalité indirecte** : la fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autres que la fiscalité directe et transférée, soient : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, ou encore l'attribution de compensation.

2018	2019	2020	2021	2022
3 382 535	3 371 226	3 462 091	3 448 938	2 963 194

Ci-dessous le détail estimé de la fiscalité indirecte pour la ville de Fosses :

Fiscalité indirecte	2018	2019	2020	2021	2022
Attribution de compensation (art 7321)	2 281 499	2 281 499	2 367 313	2 270 500	1 972 650
Dotations de solidarité communautaire (art 7322)	0	0	0	0	0
Fonds de solidarité des communes d'île de France (art 7324)	397 045	321 526	442 194	361 119	369 014
FPIC (art 73223)	190 380	189 449	192 459	199 645	181 119
Taxes pour utilisation des services publics et du domaine (art 733 hors 7331)	0	0	0	0	0
Taxe sur l'électricité (art 7351)	134 999	154 336	119 160	147 430	120 000
Taxes sur la publicité (art 7368)	0	0	0	0	0
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	378 612	424 416	340 966	469 265	320 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0	0	979	411
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>3 382 535</b>	<b>3 371 226</b>	<b>3 462 091</b>	<b>3 448 938</b>	<b>2 963 194</b>

On estime une perte de fiscalité en 2022 par rapport à 2021 liée au niveau d'attribution du FPIC, à celui de la taxe sur l'électricité ou encore aux versements des droits de mutations estimés en baisse dans la construction budgétaire 2022. On note aussi une évolution de l'attribution de compensation versée par la CARPF à la ville de Fosses. Cette évolution se retrouve en miroir en dépenses dans la section de fonctionnement et est liée au transfert de la Ludo-médiathèque, et plus précisément aux charges transférées dans ce cadre. Cette diminution de la fiscalité indirecte est donc en partie compensée par une baisse du chapitre 12.

**Les dotations** : elles comprennent les recettes du chapitre 74, soient la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations.

2018	2019	2020	2021	2022
2 097 237	2 414 457	2 359 801	2 481 328	2 239 746

En voici le détail estimé au moment du Rapport d'Orientations budgétaires et dans l'attente de la consolidation des données :

DETAIL DES DOTATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	969 420	944 581	931 119	912 286	891 022
Dotation de solidarité rurale - DSR (art 74121 et 74122)	454 852	491 773	496 878	523 668	553 422
Dotation nationale de péréquation (art 74127)	36 373	43 648	39 283	35 355	34 901
FCTVA (art 744)	1 057	44 963	15 580	23 843	5 000
DGD (art 746)	0	0	2 329	0	0
Participations (art 747)	410 824	522 399	633 816	561 014	358 144
Compensations TFB Locaux industriels	0	0	0	83 433	86 270
COMPENSATION TF	19 893	7 053	7 060	8 058	0
COMPENSATION TH	104 330	124 706	133 511	0	0
DUCSTP	0	0	0	36 407	36 407
FDPTP	50 220	44 853	50 000	61 894	40 000
Autres	206	8 580	13 541	8 580	8 580
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	47 254	40 025	36 685	0	0
Autres dotations (autres articles chap 74)	2 808	141 876	0	226 790	226 000
<b>Dotations</b>	<b>2 097 237</b>	<b>2 414 457</b>	<b>2 359 801</b>	<b>2 481 328</b>	<b>2 239 746</b>

On observe une baisse des participations financières de la part des principaux financeurs de la collectivité sur la base de projets qui leurs sont soumis ou de compensations de prestations de services. Ces financeurs sont l'Etat, le Département, la Caisse d'allocations familiales ou autres. A contrario, il est pris acte, en dernière ligne du tableau, d'une dotation de la CARPF issue du pacte financier et fiscal, qui vient alimenter les recettes pour 226 790 € dès 2021 et pour 3 années consécutives. Ceci engendre une augmentation globale de recettes de + 121 528 € en 2021 par rapport en 2020. Notons que sans prendre en compte la participation nouvelle de la CARPF, nous constaterions une perte de plus de 100 000 € de recettes entre 2020 et 2021. En 2022, cette tendance baissière se poursuit et la ville perd déjà le bénéfice de cette contribution complémentaire, puisque les dotations sont estimées à hauteur de 2 239 746 €, soit une perte estimée en atterrissage 2022 à - 241 582 €.

**Autres recettes** : Elles comprennent notamment les produits des services, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

2018	2019	2020	2021	2022
1 554 648	1 388 692	1 088 573	1 163 282	945 006

Depuis 2018 les recettes générales sont en baisse. Ce sont - 300 000 € de recettes qui ont été constatées entre 2019 et 2020. L'année 2021 voit une légère évolution positive des recettes comptabilisées dans ce cadre, pour environ + 75 000 €. Cette hausse est liée en partie aux atténuations de charges, puisque la ville a perçu + 57 000 € en 2021 par rapport à 2020. Les atténuations de charges sont issues du remboursement des indemnités journalières pour absences de personnel ; remboursements qui ont évolué de près de 41 % par rapport à l'année précédente. L'année budgétaire 2022 est construite sur une tendance baissière : la ville reste sur une estimation d'atténuations de charges habituelle (sans anticiper d'absences des agents plus conséquentes sur 2022 par rapport à la moyenne habituelle) et inscrit une baisse des produits de service de 100 000 €, tant ce début d'année est marqué par une recrudescence de l'épidémie de Covid-19 et par une situation sanitaire instable, qui se traduit par une baisse de fréquentation des services à la population. Le service finances opte dès lors pour un principe de prudence pour l'année 2022 afin d'éviter toute déconvenue budgétaire au compte administratif 2022.

## 2. Focus sur la fiscalité directe et son évolution

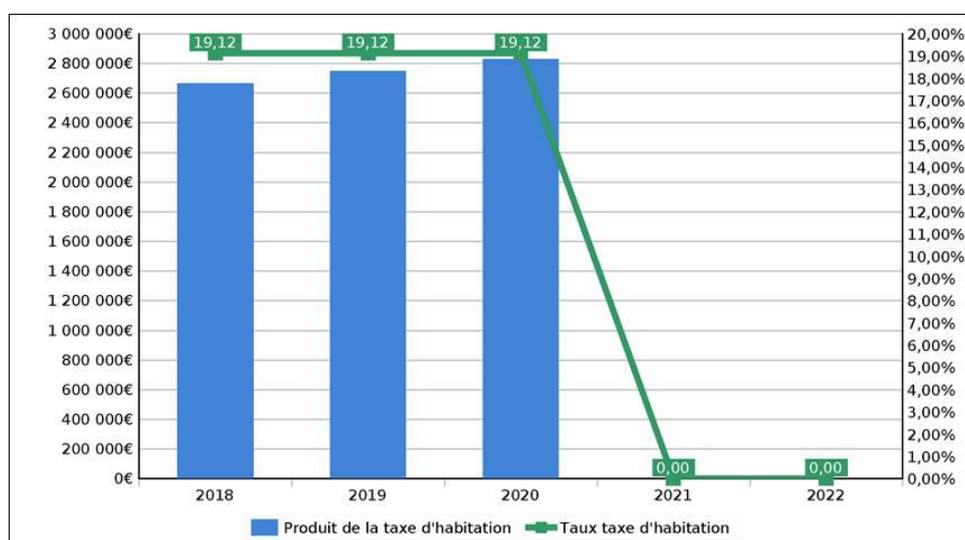
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe. Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2018	13 945 297	9 388 183	13 386
2019	14 381 006	9 671 877	14 359
2020	14 793 948	9 950 249	13 512
2021	0	9 855 597	12 589
2022	0	10 190 687	13 017

### La taxe d'habitation :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2018	13 945 297	2,88 %	2 666 341	2,88 %	19,12 %	0 %
2019	14 381 006	3,12 %	2 749 648	3,12 %	19,12 %	0 %
2020	14 793 948	2,87 %	2 828 603	2,87 %	19,12 %	0 %
2021	0	-100 %	0	-100 %	0 %	-100 %
2022	0	0	0	0	0 %	0

### Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



Le produit ici de la taxe d'habitation est donc nul, compte tenu de la précédente réforme fiscale. Rappelons ici que la taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Depuis 2020, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, et est porté à 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. A titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat. En compensation de cette suppression, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été intégralement transférée aux communes. Pour les intercommunalités et les départements, les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, comme cela existe pour les régions.

### La taxe foncière sur les propriétés bâties :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2018	9 388 183	-0,29 %	2 377 088	-0,29 %	25,32 %	0 %
2019	9 671 877	3,02 %	2 448 919	3,02 %	25,32 %	0 %
2020	9 950 249	2,88 %	2 519 403	2,88 %	25,32 %	0 %
2021	9 855 597	-0,95 %	5 464 480	116,9 %	42,5 %	67,85 %
2022	10 190 687	3,4 %	5 888 734	7,76 %	44,84 %	5,51 %

L'un des changements les plus importants pour 2022 concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à + 0,2 % en 2021 (qui ne se traduit pas dans le tableau ci-dessous, car la moitié des bases des établissements industriels avait été soustraite au calcul), elle s'élève en 2022 à + 3,4% à cause de l'inflation. Aussi, la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmente cette année de 3,4 %. La commune est donc concernée pour la taxe foncière et cette revalorisation sera aussi appliquée sur la base de calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel : depuis 2018, le glissement annuel de l'ICPH constaté au mois de novembre correspond au coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de l'année suivante. Ces valeurs locatives cadastrales servent ensuite de base de calcul pour la taxe foncière et la taxe d'habitation. En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune et département, cette revalorisation annuelle entraîne donc une hausse des impôts locaux proportionnelle à l'inflation. L'an dernier, soit en 2021, l'ICPH a été acté à +0,2% en novembre 2020. Pour beaucoup de propriétaires résidant dans des communes qui n'ont pas augmenté leur taux, la taxe foncière n'a donc quasiment pas bougé. Pour 2022, le rattrapage va par contre être significatif puisque c'est ce coefficient de +3,4% qui sera appliqué pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives.

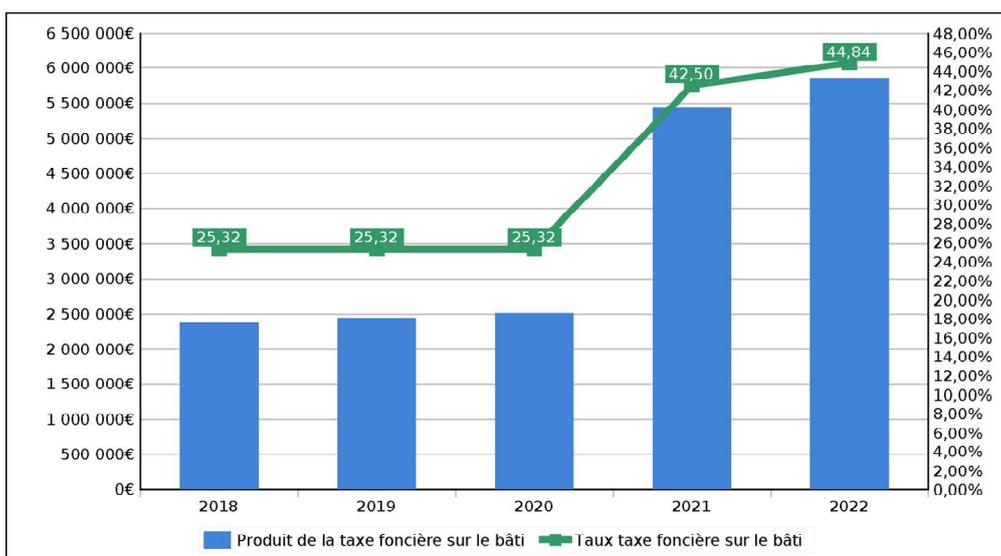
Pour faire face à la crise, les élus ont réussi en 2021 à pérenniser le service public sans augmenter les impôts mais au prix de nombreux efforts : réduction du budget de fonctionnement des services, contrats de travail non renouvelés ou agents non remplacés (20 postes gelés sur 200 agents que compte la collectivité, soit 10 % de la masse salariale), services transformés ou mutualisés pour dégager des économies. La réduction des budgets des services communaux a obligé le personnel à innover et à modifier ses pratiques pour garantir un service public de qualité. Ces choix ont permis de sauvegarder l'autonomie financière de la collectivité en 2021. Force est de constater aujourd'hui que la crise perdure et que les dotations de l'Etat n'évoluent pas. Le quotidien de la ville tout comme celui des habitants est marqué par l'inflation et les recettes issues des prestations restent à des niveaux très bas. Par ailleurs, la restriction de la masse salariale réalisée en 2021 a ses limites et ne peut être renouvelée. Les marges de manœuvre d'économie financière sont épuisées. Face à cette situation inextricable, les élus font le choix aujourd'hui du maintien du service public. Ils posent cet objectif comme une mission d'intérêt général. C'est pourquoi les restrictions pour les services municipaux seront maintenues en 2022 et évolueront en fonction des possibilités et des départs volontaires d'agents. Elles s'accompagneront d'une hausse du taux des impôts fonciers à hauteur de 5,5 %.

Le taux passera donc de 42,5 % à 44,8 %. Le produit attendu est ainsi calculé :

	2021	2022
Taux commune 2020	25,32%	
Taux dept 2020	17,18%	
Bases TFB (qui subit la reval forfaitaire)	9 855 597	10 190 687
Taux TFB	42,50%	44,84%
<b>Produit TFB</b>	<b>4 188 629</b>	<b>4 569 504</b>
<b>Coef correcteur</b>	<b>1,298650</b>	<b>1,298650</b>
<b>Produit 1</b>	<b>4 188 629</b>	<b>4 569 504</b>
<b>Produit 2</b>	<b>1 275 851</b>	<b>1 317 886</b>
<b>Produit total :</b>	<b>5 464 480</b>	<b>5 887 390</b>
Compensations TFB Locaux Industriels	83 433	86 270

Nous noterons que les chiffres sont ici légèrement différents de ceux pris en compte pour le DOB, ils sont liés aux arrondis divergents selon le tableur utilisé.

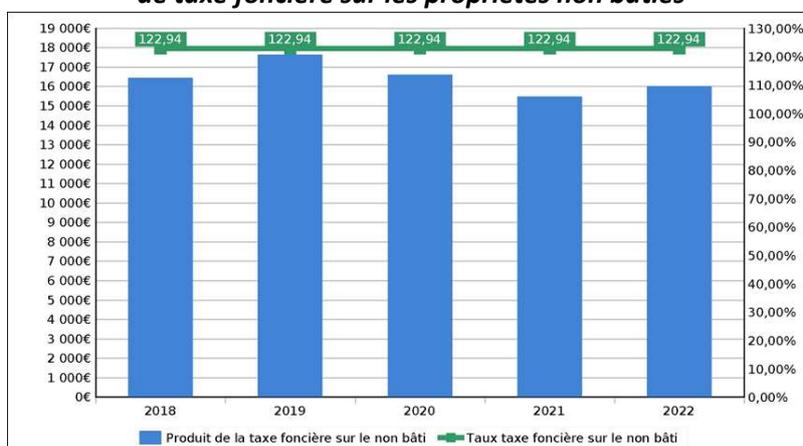
**Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties**



**La taxe foncière sur les propriétés non bâties :**

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2018	13 386	3,6 %	16 457	3,6 %	122,94 %	0 %
2019	14 359	7,27 %	17 653	7,27 %	122,94 %	0 %
2020	13 512	-5,9 %	16 612	-5,9 %	122,94 %	0 %
2021	12 589	-6,83 %	15 477	-6,83 %	122,94 %	0 %
2022	13 017	3,4 %	16 003	3,4 %	122,94 %	0 %

**Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties**



Aucun changement n'est prévu concernant le taux de la taxe foncière sur le non bâti, l'évolution est liée uniquement à l'augmentation de 3,4 %.

Tels sont les éléments en recettes réelles de fonctionnement que nous souhaitons vous présenter, récapitulés sur le tableau ci-dessous :

Recettes		CA 2021	BP 2022
013	ATTENUATION DES CHARGES	197 713,00	110 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	826 921,00	729 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	9 070 855,00	8 995 187,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 481 329,00	2 239 746,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	85 700,00	80 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>12 662 518,00</b>	<b>12 153 933,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	5,00	5,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 007,00	26 000,00
<b>Total recettes réelles</b>		<b>12 699 530,00</b>	<b>12 179 938,00</b>

### 3. Les dépenses réelles de fonctionnement en 2022 et leur évolution 2018-2022

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2018	10 697 252	-1,7 %	0
2019	10 794 113	0,91 %	1 118
2020	11 235 400	4,09 %	1 153
2021	10 572 990	-5,9 %	1 085
2022	10 991 952	3,96 %	1 128

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	0,68 %	2,75 %

L'année 2020 a été marquée par une baisse significative des dépenses générales de la section de fonctionnement. Il avait été acté, lors du budget prévisionnel 2021, la nécessité de poursuivre les économies générales en cours d'exercice afin d'éviter un effet ciseau financier pour la collectivité. C'est un travail de contrôle budgétaire quotidien qui a été effectué par les services. Les dépenses ont ainsi diminué fortement, notamment celles correspondant à la masse salariale.

En effet, au-delà de l'effet structurel de diminution de la masse salariale décidé par les élus, nous observons un effet conjoncturel renforcé, lié à des départs d'agents et à la difficulté de remplacement de ces derniers en cette période de crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2022 est construit sur la base d'une hausse des dépenses de fonctionnement en 2022 de près de 4 %. Cette hausse est significative mais vient refléter l'inflation et l'augmentation importante du coût des matières premières. Ce phénomène risque d'avoir un impact direct sur les collectivités et sur leur budget annuel. La hausse annoncée des fluides, par exemple, est significative. Par ailleurs, ces évolutions se couplent parfois à de nouvelles pratiques liées à la crise sanitaire qui accentuent les écarts financiers d'une année sur l'autre. Par exemple, le protocole sanitaire des écoles, qui prévoit une ouverture des fenêtres des classes 10 minutes par heure, fait fi de la consommation de fluides qui n'est pas interrompue pendant ces temps d'ouverture, notamment en hiver. La ville en subit déjà largement les effets fin 2020 et ceci devrait s'accroître en 2021. Bien que les services aient travaillé à restreindre largement les dépenses de fonctionnement depuis deux années, les marges de manœuvre sont à ce jour inexistantes et se confrontent à une hausse des coûts irrépessible, ce qui vient légitimer l'action de plusieurs leviers de ressources pour la collectivité, notamment celle de l'augmentation du taux d'imposition.

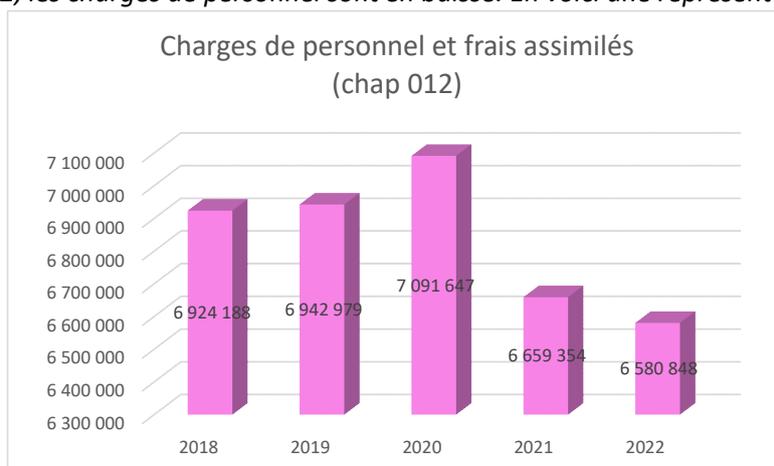
Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

#### Les charges de personnel qui comprennent les dépenses du chapitre 12 :

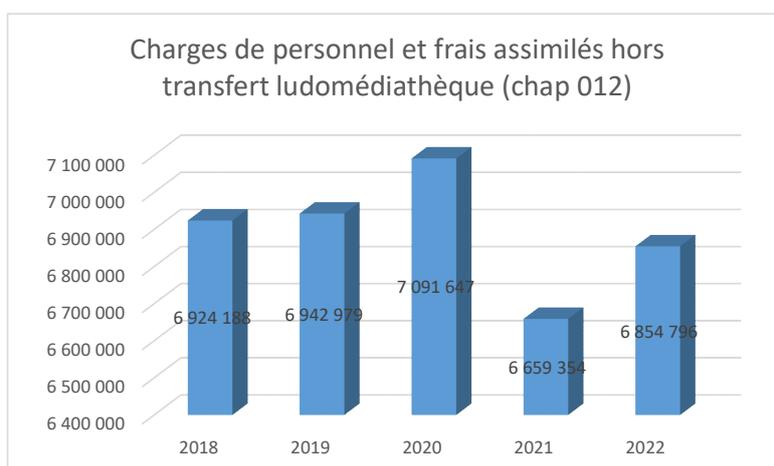
2018	2019	2020	2021	2022
6 924 188	6 942 979	7 091 647	6 659 354	6 580 848

Depuis 2018, la ville a réalisé de nombreux efforts afin que la masse salariale ne subisse pas d'évolution non maîtrisée. Depuis 2021 et face à la crise, les élus ont fait le choix de la restriction et de la diminution de la

masse salariale, en gelant les postes suite aux départs d'agents de la collectivité et en travaillant à la restructuration des services. Ces efforts méritent d'être poursuivis, tant la crise sanitaire et financière s'inscrit dans la durée. En 2022, les charges de personnel sont en baisse. En voici une représentation schématique :



Néanmoins, cette baisse vient masquer une certaine réalité. Cette forte diminution est liée aux charges transférées à la CARPF à compter du 01/01/2022 dans le cadre du transfert de l'équipement ludomédiathèque. Sans ce transfert d'équipement et d'agents, la masse salariale 2022 aurait été la suivante :



Nous pouvons souligner ici deux éléments concernant l'effet masse salariale entre 2021 et 2022 :

- Avec le transfert de charges de la ludo-médiathèque et le transfert de son personnel : on constate - 1,17 % de masse salariale entre 2020 et 2021 ;
- Sans le transfert de charges de la ludo-médiathèque et le transfert de son personnel : on constate + 2,93 % de masse salariale entre 2020 et 2021.

Cette augmentation de la masse salariale s'explique par de multiples facteurs :

- Tout d'abord, l'année 2022 débute avec cet appel du gouvernement à renforcer le télétravail dans les administrations, en période de crise sanitaire. Conformément à l'accord-cadre du 13 juillet 2021, lorsque la collectivité a institué le **forfait télétravail**, l'indemnisation s'applique : elle est de 2,5 euros par jour télé-travaillé et est plafonnée à 220 euros par an. Ce qui vient ajouter une charge financière, certes minime, pour la collectivité au bénéfice des agents concernés ;
- La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2022 prévoit la suspension du jour de carence pour les agents testés positifs au Covid-19 jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- L'année 2022 signe aussi la revalorisation du SMIC de 0,9 %. Le SMIC horaire brut passe à 10,57 euros. Le SMIC mensuel brut, pour une personne à temps plein, s'élève donc à 1 603 euros (1269 euros net par mois). Pour y être aligné, l'indice minimum de traitement dans la fonction publique a été porté à 343 points (correspondant à l'indice brut 371, contre 340 actuellement), soit 1 607,31 euros bruts mensuels. L'indice de référence de l'indemnité de résidence de certains agents s'aligne

aussi sur celui de l'indice minimum de traitement. Une première revalorisation, de 2,2 %, était, pour information, déjà intervenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier ;

- Les échelles indiciaires des fonctionnaires territoriaux de catégorie C (C1, C2 et C3) ainsi que celles des cadres d'emplois des agents de maîtrise, des agents de police municipale, des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels et du corps des agents de police municipale de Paris, sont revalorisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (décrets n°2021-1818 et n°2021-1819) : l'effort financier est conséquent pour la ville de Fosses. Les catégories « C » bénéficient en outre d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année ;
- Le versement de « l'Indemnité inflation » de 100 euros pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants doit être versée à tous les agents de la ville (fonctionnaires et contractuels) ayant perçu un revenu jusqu'à 26 000 euros brut sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2021. Cette indemnité doit être octroyée avant le 28 février ;
- Pour terminer, notons l'impact financier de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, future obligation pour la collectivité, lissée sur plusieurs années au niveau de la ville de Fosses, comme ceci a été acté en Conseil municipal.

Face à ces mesures, la masse salariale 2022 est en forte évolution, au-delà de l'évolution classique liée au Glissement-Vieillesse-Technicité. Pour tenir le cap d'une évolution maîtrisée de la masse salariale, de nouvelles transformations ou mutualisations de services seront opérées selon les opportunités (travail actuellement mené, par exemple, sur une mutualisation des services accueil-affaires générales et vie périscolaire) avec l'exigence d'une qualité de service toujours optimisée.

#### **Les charges à caractère général :**

Elles comprennent les dépenses du chapitre 011 :

2018	2019	2020	2021	2022
2 428 306	2 488 336	2 615 359	2 464 506	2 885 667

Les charges à caractère général subissent de plein fouet l'inflation. Les orientations budgétaires 2022 viennent acter une augmentation estimée des charges générales de + 17 % par rapport à l'atterrissage envisagé de 2021. Rappelons qu'au BP 2021, les charges à caractère général étaient de l'ordre de 2 844 086 €. L'inscription au BP 2022 est donc équivalente à celle de 2021. Pour fonctionner normalement, la collectivité a besoin de ce montant de dépenses annuelles. Toutefois, en situation de crise, les services veillent à limiter au maximum celles-ci et à ajuster le fonctionnement quotidien ; ce qui garantit des économies en cours d'exercice qui servent à dégager des marges pour les projets d'investissements utiles à la vie des habitants.

Cette augmentation notable des charges à caractère général en 2022 par rapport au CA 2021 estimé est le fruit d'évolutions incompressibles : évolution du prix de l'énergie, du prix des matières premières, augmentations constatées des produits du marché. Notons pour exemple, qu'un devis réalisé fin 2021 pour l'installation de visiophones au niveau de l'école de musique et de danse, estimé à 4 000 € se transforme en une prestation identique de l'ordre de 8 000 € en ce début d'année 2022. Force est de constater que les fournisseurs de matériaux sont particulièrement impactés par la crise sanitaire, ce qui les contraint à appliquer des hausses considérables auprès des acheteurs. Comme en 2021, la somme inscrite ici est provisoire et vient cadrer un montant limite pour l'exercice budgétaire. Un contrôle renforcé sera mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'étudier l'opportunité de chaque dépense pour la collectivité en fonction du contexte. Aussi, il est attendu un niveau de charges moins élevé en fin d'exercice 2022 que celui qui sera inscrit au budget prévisionnel 2022 de la collectivité. Ces chiffres mériteront d'être confirmés.

Pour terminer, afin que ces hausses soient minimisées ou compensées, certaines recherches d'économies financières ou atténuations financières seront recherchées au cours de l'année 2022, à travers :

- Une évolution des tarifs des prestations de service, conforme aux évolutions du coût de la vie,
- Une réflexion sur la différenciation de l'éclairage public,

- La mise en œuvre d'un groupe de travail sur les économies d'énergie.

Tel est le travail qui sera engagé en cours d'année afin de contribuer à une maîtrise de la hausse des charges à caractère général.

**Les atténuations de produits :** elles comprennent les dépenses du chapitre 014 (dont la fiscalité transférée)

2018	2019	2020	2021	2022
84 994	72 504	89 494	87 577	92 000

Il s'agit ici pour la ville de Fosses de la contribution au FPIC. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. La ville de Fosses est contributrice et bénéficiaire.

**Les participations obligatoires :** elles comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655. Elles sont prévues en évolution constante entre 2021 et 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
277 401	303 772	411 531	414 925	441 600

**Les subventions :** elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657. Elles sont prévues en évolution constante entre 2021 et 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
533 340	544 922	578 275	560 024	562 274

**Intérêts de la dette :** les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les intérêts courus non échus (ICNE) compris.

2018	2019	2020	2021	2022
274 354	285 596	262 878	233 631	234 783

**Autres dépenses :** elles comprennent notamment les charges de gestion courante (chap.65), les autres charges financières (autres articles chap.66), les charges exceptionnelles (chap.67), les dotations aux provisions (chap.68 mvt réel), les dépenses diverses et autres dépenses de fonctionnement et enfin, elles comprennent les charges induites des investissements. Elles sont ici en légère augmentation pour retrouver leur niveau de 2020. En effet, ces lignes de dépenses, notamment les charges financières et charges exceptionnelles garantissent de résoudre certaines opérations tels les apurements de dettes et nécessitent d'être abondées pour les réaliser. Aucune dépense supplémentaire n'est enregistrée sur les comptes concernés, il s'agit d'ajustements budgétaires.

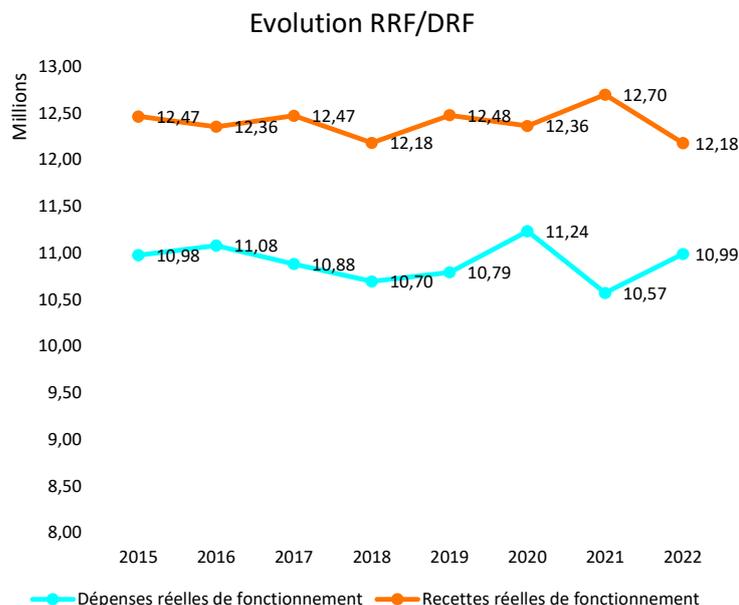
2018	2019	2020	2021	2022
174 669	156 004	186 216	152 973	194 780

Tels sont les éléments récapitulés ci-dessous qui sont pris en considération dans l'élaboration de la section de fonctionnement :

Dépenses		CA 2021	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 464 506,00	2 885 667,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	6 659 354,00	6 580 848,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	87 577,00	92 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 123 322,00	1 183 655,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>10 334 759,00</b>	<b>10 742 170,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	233 631,00	234 782,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 600,00	15 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>10 572 990,00</b>	<b>10 991 952,00</b>

C'est ainsi qu'on peut récapituler les évolutions de recettes réelles de fonctionnement et de dépenses réelles de fonctionnement selon le graphique suivant et observer les tendances proposées pour 2022 lors du débat d'orientations budgétaires :

Représentation graphique de l'évolution des dépenses réelles et des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Fosses 2015-2022



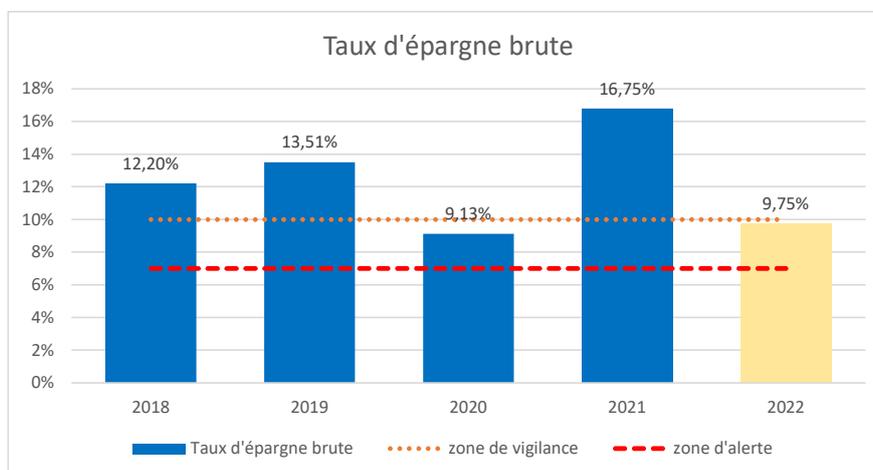
**4. Les grands équilibres budgétaires**

Les grands équilibres budgétaires sont les suivants de 2018 à 2021 :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses réelles de fonctionnement	10 697 252	10 794 113	11 235 400	10 572 990,00	10 991 952,00
Recettes réelles de fonctionnement	12 184 078	12 480 439	12 364 925	12 699 530,00	12 179 938,00
<b>Epargne brute</b>	<b>1 486 827</b>	<b>1 686 325</b>	<b>1 129 526</b>	<b>2 126 540,00</b>	<b>1 187 986,00</b>
Annuité de capital	634 712	577 645	629 120,75	634 198,00	680 000,00
Epargne nette	852 115	1 108 681	500 404,93	1 492 342,00	507 986,00

Il est proposé ici de s'arrêter sur le taux d'épargne brute de la collectivité, qui est l'un des ratios de l'Etat retenu dans le cadre des analyses des documents budgétaires des collectivités (budgets prévisionnels et comptes administratifs). Il permet de situer la collectivité au regard de divers critères financiers et d'observer sa solvabilité.

Représentation graphique de l'évolution du taux d'épargne brute de la ville de Fosses



Plus précisément, le taux d'épargne brute est le ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme. En 2020, le taux d'épargne brute n'a jamais été aussi bas et a mis en avant l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la collectivité. Le taux d'épargne brute minimum peut être fixé, de manière empirique, autour de 7 % des recettes réelles de fonctionnement pour garantir que la collectivité sera à même de faire face aux aléas. On considère même d'ordinaire que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 10 %. Cette situation a engendré les choix budgétaires des élus pour la construction budgétaire 2021.

Ces choix ont permis de retrouver un taux d'épargne brute satisfaisant mais nécessitent d'être poursuivis car la crise sanitaire perdure et les ressources pour la collectivité d'amenuisent. Il s'agit d'activer tous les leviers pour garantir les investissements utiles aux Fossatussiennes et Fossatussiens. Ceci vient davantage éclairer la décision des élus municipaux d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière en 2022.

## 5. La situation de la ville à l'égard de la dette

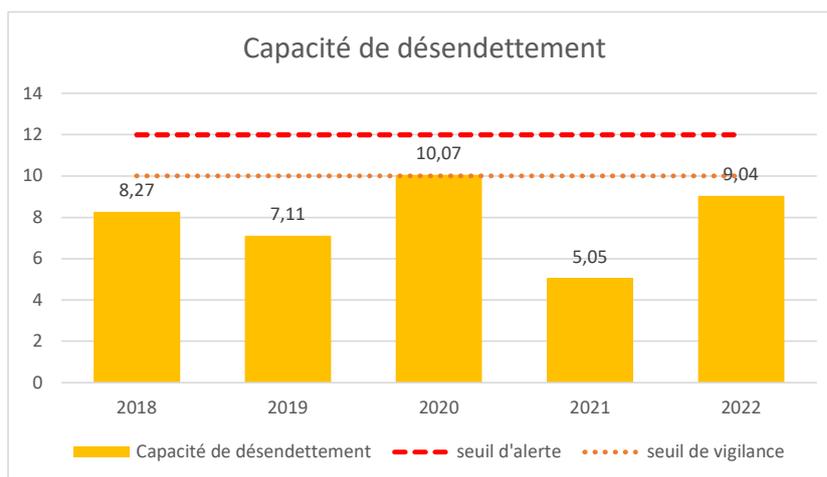
### La capacité de désendettement de la commune :

L'un des premiers éléments qu'il s'agit de présenter lorsqu'on aborde le sujet de l'endettement est la capacité de désendettement de la ville de Fosses.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est en situation critique. On considère que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

### Représentation graphique de l'évolution de la capacité de désendettement de la ville de Fosses



La capacité de désendettement de la ville de Fosses est estimée au jour de la rédaction de ce rapport d'orientations budgétaires à 5,05 ans pour 2021 (ratio qui traduit en nombre d'années la capacité d'une collectivité locale à rembourser l'intégralité de sa dette, si elle y consacrait tout son autofinancement). Nous estimons la capacité de désendettement de la ville de Fosses, au regard des éléments précédemment énoncés, à 9,04 années pour 2022.

Cette augmentation de la capacité de désendettement de la ville en 2021 est liée à la difficulté de dégager de l'épargne brute pour cette même période. Elle est la conséquence des évolutions de dépenses et recettes présentées précédemment. Néanmoins, il s'agit de rappeler que nous étions dans la même situation lors de la

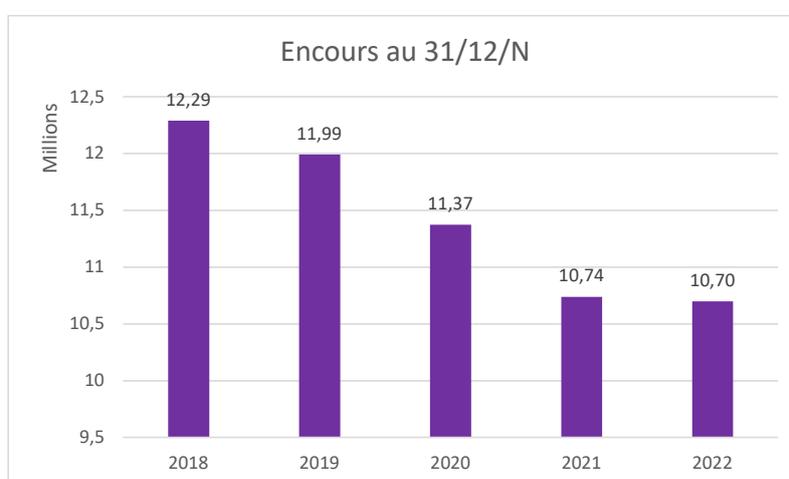
présentation du rapport d'orientations budgétaires 2021. Or, le CA estimé 2021 engendre une situation beaucoup plus confortable, avec un ratio à 5 années qui vient traduire une capacité de désendettement très correcte et une situation financière saine.

### L'encours de dette de la ville de Fosses estimé au 01/01/2022 :

L'encours de dette est de 10 698 389 € (au 12/01/2022).

Dette par nature			
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen
Emprunts	14	10 698 389 €	2,23%
<b>Total dette</b>	<b>14</b>	<b>10 698 389 €</b>	<b>2,23%</b>
État généré au 12/01/2022			

### Représentation graphique de l'évolution de l'encours de dette de la ville de Fosses



Le montant de la dette de la commune est actuellement sous la barre des 11 millions d'euros au 31/12/2021, et ce malgré un nouvel emprunt contracté de 550 000 € en 2021.

### Le profil de la dette de la collectivité au 01/01/2022

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 664 311 €	62,29%	2,78%
Variable	1 279 335 €	11,96%	0,89%
Livret A	2 356 290 €	22,02%	1,10%
Inflation	398 452 €	3,72%	3,99%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>10 698 389 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,23%</b>
État généré au 12/01/2022			

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	5 268 587 €	49,25%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 754 742 €	25,75%
SOCIETE GENERALE	1 815 765 €	16,97%
SFIL CAFFIL	589 295 €	5,51%
CREDIT AGRICOLE	270 000 €	2,52%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>10 698 389 €</b>	<b>100,00%</b>
État généré au 12/01/2022		

Dette par année						
	2022	2023	2024	2025	2026	2031
Encours moyen	10 792 451,55 €	10 189 058,14 €	9 492 044,42 €	8 780 022,43 €	8 054 740,60 €	4 419 008,87 €
Capital payé sur la période	676 111,97 €	688 840,49 €	701 941,61 €	715 651,45 €	729 772,12 €	675 516,16 €
Intérêts payés sur la période	231 344,63 €	240 248,58 €	217 577,60 €	201 694,05 €	184 747,73 €	108 440,78 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,21%</b>	<b>2,21%</b>	<b>2,19%</b>	<b>2,18%</b>	<b>2,18%</b>	<b>2,23%</b>

État généré au 12/01/2022

### PARTIE 3 : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement de la ville de Fosses s'articule autour de divers projets liés aux engagements municipaux sur la durée du mandat 2020-2026.

Le programme d'investissement a été présenté comme suit lors du précédent rapport d'orientations budgétaires 2021 qui marquait les projets du nouveau mandat municipal :

	ETUDE	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
ETUDES ET TRAVAUX GERMINAL	20 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	- €	470 000,00 €
PLAN VELO	34 668,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	184 668,00 €
TRAVAUX ECOLE SELF MISTRAL	15 000,00 €	- €	- €	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	165 000,00 €
STADE DELAUNE	- €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €	- €	1 200 000,00 €
CIMETIERE	40 000,00 €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	- €	- €	1 240 000,00 €
EGLISE	- €	394 640,00 €	853 888,00 €	720 971,00 €	849 273,00 €	1 192 817,00 €	- €	4 011 589,00 €
SERPOLET	20 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	170 000,00 €
CESAR FRANK France FONCIERE	- €	240 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	240 000,00 €
PARKING SOLEIL MAROC	- €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €
ACCESSIBILITE QUAI BUS	- €	56 352,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	56 352,00 €
ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	- €	42 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	42 000,00 €
BAIL VOIRIE	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	600 000,00 €
MISE EN CONFORMITE BARBUSSE	- €	28 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	28 000,00 €
CREATION D'UN PREAU ECOLE MISTRAL	- €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
CREATION D'UNE VMC ECOLE LA FONTAINE	- €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
TRAVAUX ECOLES - BUDGET BATIMENT	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
CREATION TOITURE CLSH	- €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 000,00 €
TRAVAUX ETUDE THERMIQUE CLSH	- €	- €	25 000,00 €	- €	- €	- €	- €	25 000,00 €
EPICERIE SOCIALE CREATION PLAFOND	- €	- €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
MULTISERVICES - ASTREINTES DOMAINE PUBLIC	- €	29 460,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	29 460,00 €
VOITURE OCCASION	- €	7 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 000,00 €
REGIE VOIRIE DOMAINE PUBLIC	- €	6 040,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 040,00 €
JEUX ASS MAT	- €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000,00 €
ENGAZONNEMENT CIMETIERE	- €	14 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	14 000,00 €
TRAVAUX EP	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	240 000,00 €
ECLAIRAGE SERPOLET	- €	- €	- €	12 000,00 €	- €	- €	- €	12 000,00 €
CUVE EAU PARKING BARBUSSE	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
ZAC GARE LOT ENTREE DE VILLE	- €	85 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	85 000,00 €
PATRIMOINE ARBORE	- €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	66 000,00 €
CLOTURES PORTAILS	- €	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	105 000,00 €
URGENCES BATIMENTS	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €
SIGNALISATION	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	60 000,00 €
MOBILIER URBAIN	- €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	42 000,00 €
INSTALLATIONS VIDEOPHONES	- €	12 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	12 000,00 €
SYSTEMES ALARME	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
INVESTISSEMENTS DIVERS SERVICES	- €	100 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	450 000,00 €
FILMS ANTI CHALEUR SALLE DE DANSE	- €	5 280,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 280,00 €
	129 668,00 €	1 750 772,00 €	2 161 888,00 €	2 015 971,00 €	2 082 273,00 €	1 575 817,00 €	283 000,00 €	9 999 389,00 €

Le plan pluriannuel d'investissement s'inscrivait donc à hauteur d'environ 10 000 000 €. Au regard de la crise sanitaire, les projets devront être priorisés pour une soutenabilité de la collectivité. En 2021, il avait été fait le choix de mettre en mouvement des études liées à la construction de nouveaux chantiers ou projets afin d'affiner les perspectives de montage financier de ces derniers.

Le montant des investissements prévu à ce jour en 2022 est de : 2 062 818,81 €. Il se répartit comme suit :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	
DOMAINE PUBLIC	1 247 281,32 €
BATIMENT	709 712,55 €
INVESTISSEMENTS SERVICES	105 824,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 062 818,81 €</b>

Plus précisément, il s'articule comme suit :

PPI Prévisionnel 2021-2026	
	BP 2022 VERSION 1
ETUDES ET TRAVAUX GERMINAL	20 000,00 €
PLAN VELO	12 000,00 €
TRAVAUX ECOLE SELF MISTRAL	15 000,00 €
STADE DELAUNE	- €
CIMETIERE	40 000,00 €
EGLISE	394 640,00 €
SERPOLET	20 000,00 €
ACCESSIBILITE DES BATIMENTS	45 000,00 €
BAIL VOIRIE	359 881,32 €
MISE EN CONFORMITE BARBUSSE	40 000,00 €
CREATION D'UN PREAU ECOLE MISTRAL	- €
CREATION D'UNE VMC ECOLE LA FONTAINE	- €
TRAVAUX ECOLES - BUDGET BATIMENT	15 000,00 €
BUDGET REFECTIONS ECOLES	58 800,00 €
CREATION TOITURE CLSH	- €
TRAVAUX ETUDE THERMIQUE CLSH	- €
CLSH TRAVAUX	3 600,00 €
EPICERIE SOCIALE CREATION PLAFOND	- €
MULTISERVICES - ASTREINTES DOMAINE PUBLIC	40 400,00 €
VOITURE OCCASION	15 000,00 €
ACHAT BALAYEUSE	- €
REFECTION MAM A LA CAMPAGNE	61 000,00 €
REFECTION PIJ	10 000,00 €
REGIE VOIRIE DOMAINE PUBLIC	3 672,55 €
JEUX ASS MAT	- €
ENGAZONNEMENT CIMETIERE	- €
TRAVAUX EP	40 000,00 €
ECLAIRAGE SERPOLET	- €
CUVE EAU PARKING BARBUSSE	- €
ZAC GARE LOT ENTREE DE VILLE	85 000,00 €
ZAC GARE FIN TRAVAUX	500 000,00 €
PATRIMOINE ARBORE	11 000,00 €
CLOTURES PORTAILS	30 000,00 €
URGENCES BATIMENTS	30 000,00 €
SIGNALISATION	10 000,00 €
MOBILIER URBAIN	67 000,00 €
INSTALLATIONS VIDEOPHONES Ecoles et Bâtiments	- €
SYSTEMES ALARME	- €
INVESTISSEMENTS DIVERS SERVICES	105 824,94 €
FILMS ANTI CHALEUR SALLE DE DANSE	- €
POSE VOLETS ROULANTS LOGEMENT	- €
PORTES COUPE-FEU 1ER ETAGE	- €
TRAVAUX URGENTS DP	30 000,00 €
PROJET NUMERIQUE ECOLES	- €
	<b>2 062 818,81 €</b>

A ce plan 2022 s'ajoutent les restes à réaliser 2021, soient les projets qui ont été engagés budgétairement sur l'année 2021 mais qui n'ont pu voir le jour à cette date, soient par exemple le déploiement du numérique dans les écoles, l'installation de la vidéoprotection, etc. Ces projets sont déployés et sont en phase de travaux et de mise en œuvre sur 2022.

### 1. Les recettes réelles d'investissement en 2022

Les recettes d'investissement en 2022 s'articulent autour de 3 axes : le bénéfice du FCTVA, des subventions à hauteur d'environ 200 000 € à ce jour. Aucun emprunt n'est prévu en 2022. En effet, les études des grands projets ne sont pas finalisées et doivent inclure des plans de financement valides. Une fois ces plans de financement validés par les partenaires financiers, ces projets seront budgétairement inscrits. En effet, nous faisons le constat d'un désengagement des partenaires financiers, et notamment de l'Etat, tant les enveloppes budgétaires se restreignent. Cela est particulièrement vrai pour ce qui concerne la culture et le

patrimoine historique. Nous sommes également en capacité, à l'heure du rapport d'orientations budgétaires, d'inscrire une recette de 190 000 €, qui correspond à la vente d'une partie de parcelle au village.

Au-delà de ces éléments, il n'est pas possible pour les services d'inscrire d'autres recettes, tant les démarches sont en cours pour l'ensemble des projets et les dossiers de demande de subvention en préparation : le cadre budgétaire impose que seules les recettes notifiées soient inscrites au budget prévisionnel d'une collectivité. Les reports de recettes réelles d'investissement sont estimés, au moment de l'élaboration du document budgétaire à 205 000 €. Ces reports concernent une subvention liée à l'accessibilité des quais bus de la ville et le bénéfice du FCTVA pour la ville, qui n'avait pas été réglé à l'heure de l'écriture de ce document. Les recettes d'investissement, avec reports des excédents et autres recettes d'ordre sont estimées globalement à ce jour à **+ 5 453 893 €**.

## **2. Les dépenses réelles d'investissement en 2022**

Les dépenses réelles d'investissement pour 2022, face aux recettes, sont, quant à elles, articulées autour :

- De l'annuité d'emprunt à rembourser pour un montant d'environ 680 000 €,
- Des reports de 2021
- De projets liés au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), soient les projets prioritaires exposés précédemment.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- **DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 conformément aux dispositions prévues à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,**
- **DE VOTER le débat d'orientation budgétaire 2022.**

### **Intervention de Belwalid PARJOU**

Nous avons suivi et participé activement avec grand intérêt au premier débat d'orientations budgétaires ainsi que l'intervention de ce soir et il en ressort que pour finaliser le budget, une augmentation de la part communale de la taxe foncière est nécessaire.

Nous sommes conscients des efforts fournis par les différents services de la ville en termes d'optimisation de réorganisation et de création de synergies et nous les remercions encore ce soir.

Nous serons à mon avis tous d'accord ce soir pour affirmer qu'à périmètre constant on ne peut plus optimiser indéfiniment ce qui l'a déjà été tout en gardant pour le personnel une qualité de vie au travail et pour les habitants un bon niveau de service.

L'augmentation des impôts dans cette période difficile que nous traversons avec une inflation galopante et la baisse du pouvoir d'achat est, peut-être, dans l'immédiat, la solution la moins pénible pour faire face aux engagements fermes entrepris par la commune et ses représentants.

Toutefois, il nous semble important, si ce n'est pas encore fait, de réaliser un audit interne afin de déterminer quels sont les engagements de la ville qui ne sont pas rentables. Rassurez-vous, nous ne parlons pas de rentabilité financière parce qu'un service public n'a pas vocation à l'être, mais nous parlons bien évidemment des services rendus aux habitants, à tous les habitants, dans le cadre d'une démarche responsable et sincèrement dépolitisée.

Nous devons tous être en mesure d'avoir une vision globale de tous les engagements pris avec des sociétés, des associations et organismes et de pouvoir quantifier et classer cela en matière de qualité du service rendu. C'est un exercice compliqué mais nécessaire afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre sans faire payer aux collaborateurs certains choix d'engagements antérieurs devenus aujourd'hui moins intéressants.

Concernant les investissements, l'analyse de l'historique disponible fait apparaître un nombre de projets lancés, mais jamais réalisés ou commencés et non terminés. Cela est tout à fait understandable, la vie d'une

*commune est également impactée et façonnée par ce qui l'entoure et certains projets disparaissent à la faveur d'autres par exemple le centre de santé Francine Leca qui n'était pas prévu à la base. Toutefois, cela ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt et au contraire doit pousser les élus au questionnement et à privilégier une vision pragmatique et lucide des capacités réelles de la ville en termes de finances et de ressources humaines.*

*Notre alliance d'élus de la Droite et du Centre reste attentive à ce point et souhaite que les projets d'investissement déjà engagés par la majorité soient honorés s'ils sont objectivement utiles aujourd'hui ou à défaut purgés s'ils sont devenus non adaptés. Nous pensons que compte tenu des évolutions réglementaires, législatives et financières, il serait dommageable pour la ville et ses habitants d'engager sans fondement sérieux des projets ou études qui vont surmobiliser nos services ainsi que des prestataires extérieurs rémunérés pour les produire.*

### **Intervention de Pierre BARROS**

*Alors, je ne voudrais surtout pas répondre du tac au tac et je pense que votre contribution est pertinente et intéressante et je vous remercie pour l'angle que vous adoptez.*

*Par contre, il est vrai qu'il faut être parfois plus précis et on peut parler dans l'absolu de faire des économies sur des projets qui peuvent être caducs, c'est la vie d'une collectivité et cela je vous l'accorde parfaitement. Une collectivité se doit d'être dans la modernité, même dans l'avant-garde parfois, mais malheureusement, souvent dans le fait de pallier à des déficits de niveau de services apportés par l'État.*

*Vous faites rappel du projet du centre de santé Francine Leca qui n'était pas prévu à la base, mais que nous avons dû mener parce que nous étions conscients d'une situation de perte de médecins, de façon chronique qui impactait d'ailleurs, au-delà du territoire de Fosses.*

*Cet exercice-là, nous le faisons régulièrement et pas seulement dans le cas de la construction budgétaire, car à un moment donné, il faut se mouiller.*

*C'est bien de parler dans l'absolu, après ça il faut pointer ce qui est de votre point de vue, des projets qui ne sont plus utiles et qui deviennent inutiles et à partir de là, cela devient intéressant parce que voilà enfin on peut considérer qu'une collectivité, c'est pas bien compliqué à gérer, mais quand on parle notamment de l'augmentation des fluides, c'est vrai que nous sommes fortement impactés en tant que collectivité qui a un fort taux d'équipements qu'il faut chauffer, éclairer, qu'il faut d'une manière ou d'une autre, rendre tout à fait propres à leur occupation donc, avec des questions de contrôle sur des installations, sur la sécurité, sur l'accessibilité et autres.*

*Ceux qui ne font pas de sport pourront considérer que les équipements sportifs ne servent pas à grand-chose, ceux qui n'ont pas d'enfant vont considérer que la cantine est inutile parce qu'ils n'ont plus d'enfant.*

*Chacun voit midi à sa porte. Ce qui est intéressant dans une équipe municipale et vous faites partie de l'équipe municipale, est que cela soit un dialogue et que les choses soient actées collectivement et je pense que cet exercice-là, nous sommes capables de le faire ensemble et cela permettrait de sortir des interventions, des discours qui sont très généralistes, qui sont pour le coup justes, car oui je pense que l'analyse que vous faites, elle est complètement pertinente et est juste, sauf que, à un moment donné, il faut pointer des choses pour de vrai.*

*C'est vrai que le centre de santé Francine Leca, c'est beaucoup d'argent, ça nous coûte énormément, par contre en termes d'économie globale, cela coûterait beaucoup plus cher à la société s'il n'existait pas, en tout cas, si on n'avait pas mis en place, en tout cas ici.*

*Si on faisait le tour de l'ensemble des projets qui sont conduits et menés par la collectivité sur à peu près tous les secteurs, on s'apercevrait qu'à un moment donné, le service public porté par les agents, dont vous avez salué l'engagement et le travail, ce qui est une reconnaissance de bonne gestion, et de qualité de ces services, c'est aussi parce qu'il y a une nécessité au niveau des publics.*

*Aujourd'hui, nous sommes sur une journée de grève, rappelée par les collègues tout à l'heure, et bien quand les écoles sont fermées, quand la cantine est fermée, quand le périscolaire est fermé, je peux vous assurer que ce n'est pas si simple.*

*Donc peut-être voir la façon dont il faudrait que l'on travaille ensemble ? Moi, je suis tout à fait disposé à vous entendre sur ce qu'il faudrait supprimer, à la fois sur des projets sur les services publics et des projets d'investissement, globalement.*

*Nous voyons bien que là, notre problématique est que nous ne pouvons pas investir, comme ça de manière incroyable, on pourrait refaire toutes les voiries, on pourra faire plein de choses comme ça, mais nous avons un problème de fonctionnement, qui est dû à un contexte extrêmement dégradé et lié à l'actualité, à la pandémie, où on a des pertes de recettes sur les produits de régie.*

*Cela est lié aussi à une inflation. On parle du pouvoir d'achat des ménages, mais en fait les collectivités sont tout aussi impactées que les ménages.*

*Cette augmentation d'impôts, on ne l'avait pas prévue, sur ce mandat d'augmenter les impôts. Au contraire, nous nous étions même engagés sur le fait qu'on ne touchait pas aux tarifs et aux impôts, parce qu'à l'époque - on a écrit ça en 2019 - nous étions sur une situation complètement assainie, malgré les gros investissements qui avaient été faits, et malgré le centre de santé et que nous étions tout à fait capables de tenir la barre sans augmentation de la fiscalité. Augmenter les impôts, franchement, je ne fais pas ça par plaisir, moi, en tant qu'élu du Conseil municipal et puis aussi en tant que contribuable, et je n'ai pas envie de payer plus d'impôts.*

*Par contre, en tant que responsable, et nous le sommes tous, conscients de la valeur du travail des agents du service public, il faut faire le choix du service public, faire le choix d'un travail qui est porté par des gens sur un territoire qui en a bien besoin.*

*Nous portons des services qui sont largement en dessous du prix coûtant pour les usagers, donc conserver des services à la population, c'est du pouvoir d'achat par le biais des impôts en moins, mais par contre, ce sont des services en continu qui fonctionnent malgré une situation de crise.*

*Ces derniers mois, le service public à la française porté par des collectivités se bagarre et on voit qu'ici la période est extrêmement douloureuse, mais nous avons des agents, malgré cela, qui sont sur le pont et qui produisent ce service et cela est inestimable. Et quelque part, ces 5,50 % d'augmentation sur la part communale, on peut les mettre aussi en relation avec une non-augmentation des impôts depuis 2015, donc 5 ou 6 % d'augmentation de la part communale sur l'espace de 7 ans, nous sommes largement en dessous de l'inflation normale en France. Donc voilà, cela ne fait jamais du bien, mais je pense que nous en avons besoin pour faire des choses qui sont importantes pour la population. On a le droit de ne pas être d'accord avec ce que je dis évidemment, mais je pense que c'est une augmentation forcément toujours importante pour ceux qui paient, mais elle est maîtrisée, contrôlée, nous avons besoin d'environ 300 000 euros pour boucler tout cela, c'est ce que nous demandons aux Fossatussiens et nous sommes tout à fait conscients de ce que ça pèse pour les ménages parce que nous sommes aussi des habitants de la ville et que nous payons aussi nos impôts. Cet argent-là va être pour sauvegarder un outil de travail qui est bien utile à la population.*

### **Intervention de Michel NUNG**

*Comme chaque année, nous sommes amenés à débattre sur les grandes orientations à l'occasion de la présentation du rapport d'orientations budgétaires. C'est un de ces moments essentiels à la démocratie où les grandes trajectoires sont dressées afin de permettre aux services de construire un budget sincère et rigoureux. A cela, nous socialistes, force de gauche, nous entendons y traduire notre vision de la société. Nous rappelons que derrière chaque mot, derrière chaque euro, il s'agit toujours d'une personne, d'un agent, d'un administré ou d'une administrée, d'une citoyenne ou d'un citoyen.*

*Ainsi, nous tenons tout d'abord à témoigner notre reconnaissance aux femmes et aux hommes aux agents communaux qui œuvrent au quotidien pour faire vivre notre collectivité territoriale, nous les remercions pour*

*tout le travail de concrétisation de ces orientations en un service public local de qualité, avec ses imperfections et ses défauts, mais aussi si indispensables à chacun.*

*Nous tenons à remercier le collectif de direction et tout particulièrement Stéphanie DEFAUX, directrice générale des services, pour les éléments de contexte si éclairants sur la situation.*

*Dans les jours qui suivront, nous serons amenés à voter notre budget sur la base des orientations qui viennent d'être énumérées par Blaise ETHODET, maire-adjoint aux finances.*

*Si chaque année, nous sommes confrontés à des défis difficiles, il faut noter que le bilan de l'année 2021 n'a pas à faire rougir. Dans cette année écoulée, nous sommes restés confrontés à crise sanitaire, climatique et énergétique. Et pour nous aider, les règles du jeu se sont une fois de plus durcies pour nous contraindre un peu plus dans notre quotidien.*

*Une révolution du modèle de société a bien été à l'œuvre dans cette présidence de la République, mais pas forcément celle qu'on pourrait croire ou espérer. En effet, on a commencé en 2017 par la mise à l'écart des corps intermédiaire (syndicats comme élus locaux), rapidement suivie par la crise des zones péri-urbaines reléguées à travailler sans jamais s'en sortir complètement. 2019 s'est achevée avec cet élan planétaire d'un monde clivé entre ceux qui pensent aux générations futures et ceux qui se battaient pour leurs petits privilèges. On a marché pour la République, la démocratie, la société et le climat. En 2020, on a applaudi les travailleurs de l'ombre, les soignants et l'armée. Mais on a aussi connu la confiscation de l'expression démocratique avec le risque de ne pas voir aboutir les élections municipales et intercommunales. On a subi la réforme de la retraite, des collectivités territoriales et de l'Etat. La Start-up nation a laissé en héritage un mode de gouvernance jupitérien où la démocratie représentative est remplacée par l'expertise, le lobby et la démocratie participative. Cela provoque une forte instabilité dans les perspectives et interroge chacun sur le courage qu'il faut avoir de porter des projets, car, comment se projeter dans un monde mouvant ? Comment agir de manière sensée quand l'histoire nous montre qu'il vaut mieux rester chez soi plutôt que d'affronter les difficultés.*

*A Fosses, nous avons toujours relevé les défis. Ces défis qui nous ont permis de bouger les lignes. Des lignes qui nous ont toujours poussés à gérer les deniers publics en bon père de famille. Des familles toujours attentives à ce que l'on améliore leur quotidien. Un quotidien qui nous motive à ne jamais renoncer face à l'adversité. Adversité qui interroge nos choix. Des choix guidés par l'intérêt public, l'intérêt général, l'intérêt de tout un chacun. Et chacun prendra, nous l'espérons conscience de la gravité de la situation. La situation est grave et c'est avec sérieux que nous allons devront construire notre budget.*

*Notre budget de 2022 se construira dans un contexte social et économique instable et contraint. Une croissance forte, un « Quoiqu'il en coûte » qui nous coûte cher, une crise sanitaire qui n'en finit plus et un bassin économique local aux abois. Mais en tant qu'élus du peuple, entourés d'agents engagés et convaincus de la nécessité du service public local, nous relèverons nos manches et nous nous battons pour mener une politique publique communale et intercommunale performante et de qualité. Car si la crise n'épargne personne, elle frappe d'autant plus fortement pour les plus démunis et les plus fragiles. C'est à eux que nous devons penser dans chacune de nos décisions.*

*Il va falloir se réinventer à nouveau. Il va falloir trancher dans les dépenses. Il va falloir aller attirer de nouveaux financements. Il va falloir accepter de bousculer son petit train-train quotidien.*

*Les valeurs que nous portons haut et fort au Parti Socialiste sont celles du progrès social et technique qui contribue à l'amélioration de la condition humaine, à la justice sociale qui ne laisse personne sur le bord de la route et à une écologie humaniste qui œuvre à la fois à la durabilité des ressources de la planète et au bien-être de l'humain et des autres êtres vivants. Cela se vit au quotidien et au plus près des gens à l'échelle de la ville.*

### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*Le compte administratif 2021 montre de toute évidence que malgré les vicissitudes de la covid, la ville a été bien gérée. Mais pour cela, il a fallu que nos équipes travaillent toute l'année en mode dégradé, à répondre à de plus en plus de problèmes avec des effectifs en baisse, une augmentation fulgurante des dépenses de fluides liées par exemple aux aérations à répétition de classes chauffées par période de grand froid, aux dépenses d'entretien liées à la désinfection des locaux, aux changements incessants de protocoles dans nos écoles, et tout ça avec une baisse de recettes liées à une moindre fréquentation des cantines et de l'accueil périscolaire, etc.*

*Mais on ne peut continuer éternellement comme ça. Les dépenses de fluides risquent de continuer à augmenter avec l'inflation galopante des coûts de l'énergie. On ne peut à la fois réduire le nombre des agents de la commune et maintenir un service public de qualité sans que les ressources ne suivent. Le "quoi qu'il en coûte" de notre président repose en grande partie sur le dos des collectivités locales. Les dotations de l'Etat stagnent et nous n'avons plus la maîtrise de l'impôt en dehors de la taxe foncière. Les choix que nous faisons sont douloureux, mais ils nous sont imposés par le Gouvernement.*

*Je voudrais maintenant rebondir sur la contradiction que j'ai relevée dans l'intervention que vient de faire Monsieur Parjou. Il prétend que nous aurions recours à d'onéreuses dépenses de prestataires privés, mais ce n'est pas du tout notre cas, car on ne peut pas dire que les études menées sur le plan vélo ou celle sur l'amélioration du stade ont coûté très cher, de plus elles ont été subventionnées (à 70 % pour le plan vélo), ce qui en a considérablement réduit la charge. Au contraire, quand Monsieur Parjou propose de faire un audit sur la gestion de la mairie, il propose d'emblée de faire appel à un prestataire privé qui coûtera bien plus cher et qui à coup sûr, ne sera pas subventionné.*

### **Intervention de Franck BLEUSE**

*Monsieur le Maire, cher.e.s collègues élu.e.s municipaux, cher.e.s Fossatussien.ne.s, Ce débat d'orientations budgétaires est la première étape de la construction du budget primitif de notre collectivité pour l'année 2022, un temps démocratique et institutionnel important.*

*Une nouvelle fois, ce débat s'inscrit dans un contexte particulier du fait des prolongations que jouent la crise sanitaire et ses effets sur le plan économique et social. En effet, si l'on parle de rebond économique en France, les conséquences de la crise sur le plan social restent bien présentes pour les populations. Beaucoup de nos concitoyens subissent aujourd'hui « la vie chère » sous l'effet d'une inflation qui se réveille et qui emporte aussi des conséquences sur les budgets des collectivités locales.*

*En 2021, en dépit d'un contexte compliqué, soumis aux aléas et aux incertitudes de la pandémie notamment, notre collectivité aura malgré tout tenu le choc, grâce à la bonne gestion financière des années passées et aux choix que nous avons été amenés à faire à l'unanimité, l'année dernière : réorganisation des services, diminution des budgets de fonctionnement de ces derniers, non-remplacement des agents en fin de contrat ou partant à la retraite, etc.*

*Ces choix nous ont permis de bénéficier d'indicateurs corrects au compte administratif 2021, et ce, malgré la difficulté de la gestion de la crise « covid » et les nombreux impacts de cette crise sur le fonctionnement du service public ces deux dernières années.*

*Nous espérons toutes et tous que 2022 soit meilleure...*

*Pourtant à ce jour, les incertitudes quant à l'avenir sont toujours là : incertitudes quant à l'évolution de l'épidémie, incertitudes sur le coût des matières premières et de l'énergie, incertitudes liées au contexte législatif et financier national. Après plusieurs années de disette budgétaire et de remise en cause de notre autonomie par l'Etat, quelles seront les évolutions données aux politiques nationales en direction des collectivités locales après les élections de 2022 ? Aujourd'hui, personne ne peut le dire.*

*Ce que l'on peut en revanche affirmer, c'est la nécessité d'opérer de nouveaux choix budgétaires. Des choix difficiles à faire, mais nécessaires si nous voulons mettre en chantier les grands projets que nous avons :*

stade, self à Mistral, Germinal et tant d'autres projets, pour lesquels la population nous a accordé sa confiance aux dernières élections municipales.

Pour améliorer la situation financière de la commune, nous avons la possibilité de réduire de nouveau le budget de fonctionnement des services, de ne pas remplacer les départs d'agents... mais cela n'est plus possible ! Les personnels de la commune ont déjà beaucoup donné durant cette année 2021 et nous ne pouvons que les remercier pour leur travail et leur dévouement au service de nos habitants.

Sans aide de l'état, il ne nous reste plus qu'une seule solution... augmenter les impôts fonciers. Encore une fois ce gouvernement a le bon rôle ! Il supprime la taxe d'habitation, mais dans le même temps, il ne compense pas totalement cette perte d'argent pour la collectivité qui se retrouve sans une partie de ses recettes.

D'une manière générale, les grandes lignes qui viennent d'être présentées démontrent que, malgré l'incertitude qui pèse sur l'avenir, nous ne tombons pas dans l'excès de prudence. Bien au contraire, nous nous donnons les moyens pour agir au plus juste et pour continuer à préparer cet avenir avec méthode.

Pour terminer, Monsieur le Maire, cher.e.s collègues élu.e.s, cher.e.s Fossatussien.ne.s, il est indéniable que les éléments présentés ce soir démontrent une situation financière claire et transparente pour Fosses. Ces éléments nous permettent de nous projeter vers l'avenir avec plus de sérénité et de bâtir un budget primitif 2022 à la hauteur des ambitions que nous nous sommes collectivement fixés pour Fosses et ses habitant.e.s.

### **Intervention de Gildo VIERIA**

La collectivité subit une dégradation de ses finances impactées dans ses recettes par les conséquences du covid dont nous ignorons encore le coût. Malgré la recherche d'économies, malgré la réduction des dépenses, des réductions significatives des dépenses de fonctionnement, on constate que nous atteignons des limites dans le fonctionnement de la collectivité.

Par exemple, alors que des classes de maternelles ont été ouvertes, il n'a pas été possible d'augmenter en proportion le nombre d'ATSEM. D'ailleurs, nous ne pouvons même plus remplacer le départ d'agents communaux. Les services doivent se réorganiser et faire preuve d'ingéniosité pour maintenir les services rendus à la population avec moins d'effectif. D'ailleurs, tous ces services n'ont pu être maintenus, je pense notamment à la halte-garderie.

Après avoir demandé des efforts aux agents, dont le temps de travail a été augmenté, après avoir réduit les dépenses, sans aide de l'Etat, il est maintenant inévitable d'augmenter les taxes afin d'assurer la continuité de tous les services rendus par la ville tout en maîtrisant l'augmentation de ces services.

### **Intervention de Pierre BARROS**

Nous avons fait le tour des interventions. Je vous remercie pour la qualité de vos positionnements et de leur clarté.

Je pense que nous sommes vraiment dans un budget de combat, nous sommes élus et c'est un combat qui est forcément un positionnement politique, car faire le choix des services publics, je l'ai déjà dit tout à l'heure, c'est extrêmement important.

Nous voyons bien que nous avons réussi à traverser la crise sanitaire en France et peut-être d'une manière plutôt pertinente, parce que nous avons les infrastructures publiques qui permettaient à un moment donné de suivre le quotidien et d'assurer la santé et aussi la sécurité des citoyens.

En fait, ce choix, de préserver le service public à Fosses, s'appuie sur cette expérience-là, je dirais que si nous étions restés sur des choix purement financiers, nous aurions certainement fait des choix assez terribles.

La gestion d'une collectivité est bien plus compliquée et bien plus sensible et humaine que la gestion d'un tableau Excel. Monsieur Parjou vous parlait d'audit et je dirais que je suis assez d'accord avec Dominique, mais au fond, on peut toujours faire venir une extériorité pour faire un pas de côté par rapport à une

situation et trouver une expertise extérieure quand nous ne sommes pas en capacité d'avoir les agents qui permettent d'avoir justement ce recul.

La bonne nouvelle est que nous ne serons certainement pas amenés à faire cette dépense, donc c'est déjà une économie en soi, parce que nous avons l'expertise au niveau local. Nous avons une Direction générale des services, un collectif de direction, des agents au niveau du service finances, relations humaines, qui sont tout à fait compétents et avec le recul nécessaire. Un réseau de professionnels pour voir clairement la gestion et le financement de notre collectivité.

Moi, je n'ai aucun doute et j'ai parfaitement confiance en les agents qui nous accompagnent dans cette aventure de gestion.

Donc là, je ne pense pas que nous aurons des informations dont on n'a pas aujourd'hui connaissance, ce qui veut dire que la situation est plus grave que ça. Oui, parce que si c'était seulement un problème de choix politique antérieur ou de gestion actuelle, ce serait presque simple et si cela était le cas, je prends ma part de responsabilité de cette très mauvaise gestion, je prends mes cliques et mes claques et je vais à la pêche, voilà, c'est aussi simple que ça.

Et puis j'évite de faire perdre du temps aux uns et aux autres. Non, malheureusement, je pense que c'est bien plus grave que ça et bien plus général que ça. Pour en avoir discuté avec quelques collègues maires, je peux vous le confirmer. D'autres villes du territoire vont également augmenter leurs impôts et dans des proportions bien plus importantes que celles que nous venons d'annoncer ce soir.

Alors, en effet, le problème est quand même assez grave, nous sommes dans une situation financière extrêmement compliquée parce que la dynamique des recettes n'existe plus où très peu, les dépenses augmentent de par le personnel, mais ce n'est pas de l'argent dépensé bêtement. C'est de la contribution, du salaire reporté et cela me convient, nous sommes sur un système qui est plutôt intéressant pour nos agents, mais ce qui est clair, est que les dépenses augmentent de par l'inflation et la gestion de la crise.

Je pourrai mettre en cause l'accompagnement de l'État, mais voilà, il ne faut pas toujours jeter la pierre, car je ne sais pas qui aurait été capable de faire mieux donc un peu d'humilité par rapport à ça.

Par contre, c'est clair que l'on ne finit pas un quinquennat de Monsieur Macron au sommet de l'État, on finit une dizaine d'années de Monsieur Macron au sommet de l'Etat.

Il faut juste se rappeler que ce Monsieur était dans un gouvernement précédent aux finances et avait déjà commencé son travail, bien avant d'être Président.

Après ça, chacun vote en sa conscience et fera ce qu'il veut, c'est la démocratie. Mais s'il repasse ce coup-ci à la fin du mandat, nous serons avec 15 ans de Macron et des politiques d'austérité très orientées pour une certaine tranche de la société ou en tout cas de l'économie et là, 10 ans de Macron, nous en voyons le résultat.

Donc moi, je ne dis rien par rapport à sa gestion de la crise, mais par contre nous avons des choses à redire sur sa gestion financière de la France dans les gouvernements auxquels il a participé et en tant que Président. Et là où j'en veux aussi beaucoup à des collègues de droite que j'aime bien, qui sont aussi des élus du territoire, je pense à Éric Woerth par exemple, qui est l'ancien maire de Chantilly, qui est député et Président de la commission des finances. Franchement, il n'est pas le premier à avoir défendu la cause des collectivités sur les pertes de financements, sur les pertes de ressources au niveau des produits de régie et autres, pourtant, nous avons fait passer les messages qui permettaient de poser les questions et dont les réponses n'ont pas été tout à fait à la hauteur.

Donc, je pense que tout le monde en prend un peu pour son grade, sur la gestion financière du pays ces 10 dernières années et il ne faut pas cacher ce constat, ce bilan, derrière une situation liée à la pandémie, car je pense que la situation financière des collectivités est forcément liée à des choix politiques nationaux.

Comme en 2015, 2017 avec le CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), ce sont les collectivités qui vont participer au renflouement de la dette de l'État, au même titre que la Sécurité sociale, la CAF et les caisses de retraite, donc nous ne sommes pas sortis de l'auberge et cela dépasse très largement le contexte local et municipal. Il est vrai que le rapport d'orientation budgétaire a cet intérêt de replacer le contexte local

*dans un contexte général et qu'entre le local et le global, nous avons encore quelques soucis et cheveux blancs à nous faire sur les prochaines années.*

*Je reviens au début de mon intervention, car en effet, nous avons intérêt à monter des budgets de combat parce qu'il va falloir se bagarrer et il est vrai que la contribution supplémentaire que l'on demande aux Fossatusiens.es va bien nous aider pour justement tenir le coup et certainement passer le cap sur les mauvaises nouvelles que nous ne connaissons pas encore, parce qu'en général tout va bien en période préélectorale et ensuite, les choses se gâtent et il faudra faire attention à ne pas laisser faire.*

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-2 et L.2312-1 ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la loi de finances pour l'exercice 2022 ;

Considérant l'avis du collectif budgétaire réuni les 17 novembre 2021, 15 décembre 2021 et 05 janvier 2022 ;

Considérant les débats qui se sont tenus lors de la commission finances réunie le 19 janvier 2022 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2022 doit avoir lieu avant le 27 mars 2022 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant que le vote du budget primitif 2022 sera présenté lors du Conseil municipal du 23 mars 2022 ;

Considérant les mesures retenues par la loi de finances 2022 ainsi que le contexte économique, social et local dans lequel se construit le budget primitif 2022 ;

Considérant les opérations d'investissement proposées au financement du budget communal et les orientations proposées par le collectif budgétaire pour équilibrer le budget de fonctionnement ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
- **VOTE** le débat d'orientation budgétaire 2022.

#### **24 voix POUR**

**5 ABSTENTIONS :** *Djamila AMGOUD (par pouvoir), David FELICIE (par pouvoir), Didier EISCHEN, Belwalid PARJOU, Gabriel NGOMA*

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Je rappelle que nous ne sommes pas en train de voter le budget et que l'on participe à un débat.*

*Chacun vote comme il veut, mais ça paraît un peu inattendu de s'abstenir par rapport à un débat, mais pas de souci, c'est peut-être une question de forme, mais je tenais à le préciser.*

#### **QUESTION N°2 - ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE FOSSES, DU SIFOMA ET DU PIR**

#### **Intervention de Patrick MULLER**

*Par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil acheteur marchés publics de la ville le 25 août 2021 et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) le 25 août 2021 (référence : 21-114519), la ville de Fosses a lancé (en groupement de commande avec le PIR et le SIFOMA) sous la forme d'un marché à procédure formalisée, une consultation en vue du marché d'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'éclairage public de la commune de Fosses, du Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses-Marly-la-Ville (SIFOMA) et du Syndicat pour l'étude, la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses, parking d'intérêt régional (PIR).*

*Ce marché a pour objet l'entretien et la maintenance des ouvrages d'éclairage public, d'éclairage des abords des bâtiments communaux, de signalisations lumineuses, ainsi que les prestations relatives aux illuminations festives sur l'ensemble du territoire communal (domaine privé communal également), sur le périmètre du Syndicat Intercommunal Fosses/Marly-la-Ville (SIFOMA) et celui du Syndicat du Parking d'Intérêt Régional (PIR).*

*Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Il est renouvelable 3 fois par tacite reconduction*

*Lors de la Commission d'appel d'offre du 22 décembre 2021, le Service des marchés publics a remis aux membres de la commission les candidatures et son analyse de celles-ci.*

*Les critères de sélection des offres portaient sur :*

- *Le prix des prestations (40 %),*
- *La valeur technique de l'offre (35 %),*
- *Les moyens (25 %).*

*Les modalités d'appréciation de la valeur technique des offres ont été définies sur 10 points – pondéré à 35 %, en prenant en compte les critères suivants :*

- *Certificat de qualification « QUALIFELEC ME4 – TN4 – HT – RT – CM – MEE » ou équivalent, (2 pts)*
- *Présentation d'un logiciel de gestion et de maintenance assistée par ordinateur reprenant l'ensemble des matériels existants (fonctionnement, avantages de la solution proposée, procédures mises en place en cas de dysfonctionnement, transmission et traçabilité des demandes), (3 pts)*
- *Présentation des Astreintes (délais et organisation interne), présentation de l'entretien préventif (détail du procédé d'intervention, fréquence, planning prévisionnel), présentation de l'entretien curatif (détails du procédé d'intervention et de détection de pannes, délais d'intervention, durée d'intervention), (2 pts)*
- *La capacité et l'expérience de l'entrepreneur à apporter des solutions innovantes et économes dans le cadre d'une gestion durable et économe en énergie, (1 pt)*
- *Présentation de la méthode d'étiquetage des candélabres et armoires (matériel et consommables, durabilité, réactivité). (2 pts)*
- 

*Les modalités d'appréciation des moyens ont été définies sur 10 points – pondéré à 25 %, en prenant compte les critères suivants :*

- *Présentation des moyen humains (organigramme détaillé, personnel affecté à l'exécution du présent marché, plan de formation de l'entreprise, attestation de formation des agents dédiés au marché), (3 pts)*
- *Moyens techniques (nomenclature des matériels et engins de l'entreprise, liste des matériels et stocks disponibles tenue par le titulaire pour l'exécution du marché), (2 pts)*
- *Procédures mises en place en matière de sécurité et d'hygiène sur les chantiers avec les moyens mis en œuvre par l'entreprise, (3 pts)*
- *Présentation du schéma de gestion des déchets et des matériaux avec valorisation et recyclage des matériaux (SOSED) de l'entreprise. (2 pts)*

*Les différentes entreprises ayant candidaté sont les entreprises :*

- *BENTIN*
- *PRUNEVIEILLE*
- *CITEOS CEGELEC*

*Le montant maximum annuel indiqué dans le marché annuel était de 200 000 € HT.*

*Les propositions des différentes entreprises se montaient dans les bordereaux de prix unitaires à :*

NOM DU CANDIDAT	MONTANT TOTAL PROPOSE HT
BENTIN	235 742,87
PRUNEVIEILLE	199 089,40
CITEOS CEGELEC	194 292,60

Au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement suivant :

NOM DU CANDIDAT	NOTE OBTENUE
CITEOS CEGELEC	8.80
PRUNEVIEILLE	8.08
BENTIN	6.78

**Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **CONFIRMER le choix de l'entreprise et d'attribuer le marché n°2021-03 à la société CITEOS CEGELEC, pour un montant maximum annuel total de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.**
- **D'AUTORISER le Maire à signer ledit marché.**

A noter que cette attribution de marché permettra un début de marché au 1<sup>er</sup> février 2022.

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le budget primitif 2022 ;

Vu la commission d'appel d'offre du 22 décembre 2021 ;

Considérant que par avis d'appel public à la concurrence envoyé au Profil Acheteur marchés publics de la ville le 25 août 2021 et au BOAMP le 25 août 2021 (référence : 21-114519), la ville de Fosses a lancé (en groupement de commande avec le PIR et le SIFOMA) sous la forme d'un marché à procédure formalisée, une consultation en vue du marché d'entretien et petits travaux sur les ouvrages d'éclairage public de la commune de Fosses, du Syndicat intercommunal à vocations multiples Fosses-Marly-la-Ville (SIFOMA) et du Syndicat pour l'étude, la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses, parking d'intérêt régional (PIR).

Le montant maximum annuel indiqué dans le marché annuel était de 200 000 € HT.

Considérant les candidatures des entreprises citées dans le tableau page 32 ;

Considérant que les critères de sélection des offres portaient sur :

- Le prix des prestations (40 %),
- La valeur technique de l'offre (35 %),
- Les moyens (25 %).

Considérant qu'au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé de retenir le classement cité dans le tableau ci-dessus ;

**Après en avoir délibéré,**

- **CONFIRME le choix de l'entreprise et attribue le marché n°2021-03 à la société CITEOS CEGELEC, pour un montant maximum annuel total de 200 000,00 € HT, soit 240 000,00 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer ledit marché.**

A noter que cette attribution de marché permettra un début de marché au 1<sup>er</sup> février 2022.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

## QUESTION N°3 - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE

### Intervention de Jeanick SOLITUDE

Au vu de l'évolution démographique de la commune, la municipalité est amenée à modifier la carte scolaire du premier degré afin d'ajuster la répartition des effectifs des enfants en âge scolaire sur l'ensemble des écoles. Cette nouvelle carte scolaire a été construite en lien direct avec la direction académique et les directions des écoles afin d'obtenir le meilleur équilibre possible entre la répartition par secteur géographique et la répartition par groupe scolaire de rattachement. Cette évolution est envisagée jusqu'à l'année scolaire 2024/2025.

Il a été essentiel de prendre en compte les capacités d'accueil de chacune des écoles tout en portant une attention particulière au critère de mixité sociale mais également de distances entre les écoles et les domiciles.

Rappel des critères pris en compte pour la révision de la sectorisation :

- ⇒ Prévisions d'évolution des effectifs scolaires à venir jusqu'en 2025 considérant les données connues relatives aux naissances 2019 et 2020 ;
- ⇒ Equilibrage des effectifs selon les capacités d'accueil entre les différentes écoles ;
- ⇒ Distance domicile/école sur la base d'un temps moyen de trajet à pied ;
- ⇒ Mixité sociale.

### Evolution des effectifs scolaires jusqu'en 2025 et équilibrage des effectifs selon les capacités d'accueil entre les différentes écoles

#### **GRUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET**

Naissance	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Années scolaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Classes	5	5	5	5	6	6	7	6	5	5	5
PS	42	46	39	45	60	61	60	46	35	-	-
MS	48	50	53	41	50	63	58	60	46	35	-
GS	44	50	48	54	45	54	70	58	60	46	35
<b>S/TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>146</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>155</b>	<b>178</b>	<b>188</b>	<b>164</b>	<b>141</b>	-	-
Seuil Ouverture	150	150	150	150	180	180	210	180	150	150	150
Seuil Fermeture	120	120	120	120	150	150	180	150	120	120	120
Classes	9	9	9	9	9	9	10	10	11	11	11
CP	40	44	54	51	55	50	52	70	58	60	46
CE1	45	41	45	52	50	53	52	52	70	58	60
CE2	44	46	39	45	51	49	53	52	52	70	58
CM1	50	42	49	45	40	53	54	53	52	52	70
CM2	46	47	46	46	47	42	55	54	53	52	52
<b>S/TOTAL</b>	<b>225</b>	<b>220</b>	<b>233</b>	<b>239</b>	<b>243</b>	<b>247</b>	<b>266</b>	<b>281</b>	<b>285</b>	<b>292</b>	<b>286</b>
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>366</b>	<b>373</b>	<b>379</b>	<b>398</b>	<b>425</b>	<b>454</b>	<b>445</b>	<b>426</b>	-	-
Seuil Ouverture	252	252	252	252	252	252	280	280	280	308	308

<b>Seuil Fermeture</b>	220	220	220	220	220	220	247	247	247	275	275
------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

**Daudet Maternelle** sans prendre en compte les inscriptions hors liste des naissances (en moyenne 20),

- ⇒ Fermeture pour la rentrée 2022-2023 d'une 7<sup>e</sup> classe, effectif prévisionnel de 164 ;
- ⇒ Fermeture d'une classe (-1/6) pour la rentrée 2023-2024, effectif prévisionnel à 141.

**Daudet Élémentaire :**

- ⇒ Ouverture d'une 11<sup>e</sup> classe pour la rentrée 2023-2024.

**Capacité d'accueil sur le Groupe scolaire Daudet**

- ⇒ Capacité d'absorber 7 classes en maternelle soit 210 élèves, effectif actuel d'environ 188 ;
- ⇒ Capacité d'absorber 11 classes en élémentaire soit 308 élèves, effectif actuel d'environ 281.

#### **GRUPE SCOLAIRE FREDERIC MISTRAL**

<b>Naissance</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Années scolaires</b>	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Classes</b>	5	5	5	5	5	5	5	5	4	4	4
<b>PS</b>	35	53	44	45	35	47	53	39	27	-	-
<b>MS</b>	49	40	51	44	48	37	47	53	39	27	-
<b>GS</b>	46	52	39	60	45	52	42	47	53	39	-
<b>S/TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>145</b>	<b>134</b>	<b>149</b>	<b>128</b>	<b>136</b>	<b>142</b>	<b>139</b>	<b>119</b>	-	-
<b>Seuil Ouverture</b>	150	150	150	150	150	150	150	150	150	120	120
<b>Seuil Fermeture</b>	120	120	120	120	120	120	120	120	120	90	90
<b>Classes</b>	9	9	9	9	10	10	10	10	10	10	9
<b>CP</b>	42	49	54	44	61	46	53	42	47	53	39
<b>CE1</b>	48	40	47	50	44	64	59	53	42	47	53
<b>CE2</b>	57	53	42	55	53	48	67	59	53	42	47
<b>CM1</b>	52	57	60	45	51	52	48	67	59	53	42
<b>CM2</b>	50	54	55	62	45	52	51	48	67	59	53
<b>S/TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>253</b>	<b>258</b>	<b>256</b>	<b>254</b>	<b>262</b>	<b>278</b>	<b>269</b>	<b>268</b>	254	234
<b>TOTAL</b>	379	398	392	405	382	398	420	408	387	-	-
<b>Seuil Ouverture</b>	252	252	252	252	280	280	280	280	280	280	252
<b>Seuil Fermeture</b>	220	220	220	220	247	247	247	247	247	247	220

**Mistral Maternelle** sans prendre en compte les inscriptions hors liste des naissances (en moyenne 10),

- ⇒ Fermeture d'une classe (-1/5) pour la rentrée 2023-2024.

**Mistral Élémentaire :**

- ⇒ Fermeture d'une classe (-1/10) pour la rentrée 2025-2026.

**Capacité d'accueil sur Groupe scolaire Mistral**

En l'état, le bâtiment sur lequel est envisagé un projet de construction d'un self, ne permet pas d'ouverture de classe.

- ⇒ Soit pour la maternelle, une capacité d'accueil d'un maximum de 150 élèves (5 classes max.), effectif actuel de 142 mais risque d'une baisse des effectifs à venir ;
- ⇒ Soit pour l'élémentaire, une capacité d'accueil d'un maximum de 280 élèves (10 classes max.) effectif actuel de 278 mais risque d'une baisse des effectifs à venir.

#### **GRUPE SCOLAIRE HENRI BARBUSSE/FONTAINE**

<b>Naissance</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Années scolaires</b>	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Classes</b>	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>PS</b>	64	49	57	54	50	61	50	52	67	-	-
<b>MS</b>	57	64	52	54	55	61	63	50	52	67	-
<b>GS</b>	56	54	65	54	53	55	61	63	50	52	67
<b>S/TOTAL</b>	<b>177</b>	<b>167</b>	<b>174</b>	<b>162</b>	<b>158</b>	<b>177</b>	<b>174</b>	<b>165</b>	<b>169</b>	-	-
<b>Seuil Ouverture</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Seuil Fermeture</b>	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
<b>Classes</b>	10	10	10	11	11	11	11	11	11	11	11
<b>CP</b>	60	54	52	58	58	57	57	61	63	50	52
<b>CE1</b>	64	56	60	53	61	60	59	57	61	63	50
<b>CE2</b>	45	57	55	58	55	67	62	59	57	57	63
<b>CM1</b>	55	50	58	48	58	56	68	62	59	59	57
<b>CM2</b>	55	57	54	66	49	63	56	68	62	62	59
<b>S/TOTAL</b>	<b>279</b>	<b>274</b>	<b>279</b>	<b>283</b>	<b>281</b>	<b>303</b>	<b>302</b>	<b>307</b>	<b>302</b>	<b>291</b>	<b>281</b>
<b>TOTAL</b>	456	441	453	445	439	480	476	472	471	-	-
<b>Seuil Ouverture</b>	280	280	280	308	308	308	308	308	308	308	308
<b>Seuil Fermeture</b>	247	247	247	275	275	275	275	275	275	275	275

#### **Henri Barbusse :**

- ⇒ Pas de fermeture, stabilité dans les effectifs à venir.

#### **Fontaine :**

- ⇒ Pas de fermeture, stabilité dans les effectifs à venir.

#### **Capacité d'accueil sur Groupe scolaire Fontaine/Barbusse**

Pour Fontaine, le bâtiment ne permet pas d'ouverture de classe.

- ⇒ Soit pour la maternelle, une capacité d'accueil d'un maximum de 180 élèves (6 classes max.), effectif actuel de 174 ;
- ⇒ Pour Henri Barbusse, une ouverture est possible avec une capacité d'accueil d'un maximum de 336 élèves (12 classes max.), effectif actuel de 302 avec 11 classes.

#### **GRUPE SCOLAIRE ALEXANDRE DUMAS**

<b>Naissance</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Années scolaires</b>	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
<b>Classes</b>	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4

<b>PS</b>	4	9	7	6	12	9	15	10	5	-	-
<b>MS</b>	15	4	12	5	7	12	12	15	10	5	-
<b>GS</b>	15	14	5	12	6	9	11	12	15	10	5
<b>CP</b>	10	13	15	5	15	6	7	11	12	15	
<b>CE1</b>	8	10	13	13	5	11	5	7	11	12	
<b>CE2</b>	0	9	12	12	12	5	11	5	7	11	
<b>CM1</b>	11	1	10	7	12	11	4	11	5	7	
<b>CM2</b>	7	12	0	7	6	12	10	4	11	5	
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>76</b>	-	-
<b>Seuil Ouverture</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>108</b>
<b>Seuil Fermeture</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>75</b>

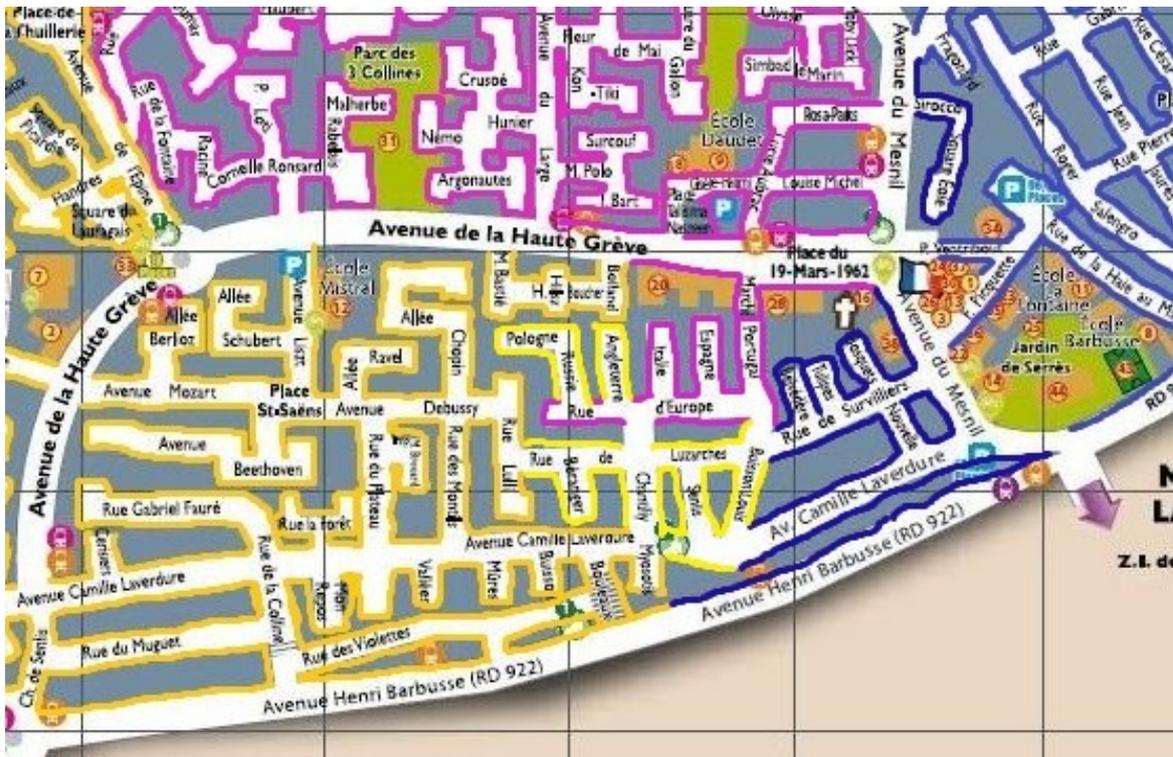
#### Dumas :

⇒ A la limite du seuil de fermeture jusqu'à la rentrée 2023-2024

#### Capacité d'accueil sur Groupe scolaire Dumas

⇒ Capacité maximum de 108 élèves avec 4 classes. En l'état, le bâtiment ne permet pas d'ouverture de classe.

#### Proposition - Distance domicile/école



Jaune secteur Frédéric Mistral – Bleu secteur Henri Barbusse/Fontaine – Rose secteur Alphonse Daudet

## Transfert du secteur Fontaine/Henri Barbusse vers Daudet

	Fontaine / Barbusse		Daudet	
	En voiture	À pied	En voiture	À pied
<i>Rue du Portugal</i>	600 m	600 m (≈ 7 min)	750 m	650 m (≈ 8 min)
<i>Rue d'Espagne</i>	600 m	550 m (≈ 7 min)	700 m	500 m (≈ 7 min)
<i>Rue d'Italie</i>	750 m	700 m (≈ 8 min)	850 m	550 m (≈ 7 min)
<i>Rue d'Europe</i>	650 m	600 m (≈ 7 min)	750 m	450 m (≈ 6 min)
<i>Rue du Marché</i>	500 m	500 m (≈ 6 min)	70 m	100 m (≈ 1 min)
<i>Avenue de la Haute Grève</i>	750 m	750 m (≈ 9 min)	300 m	300 m (≈ 4 min)

	Fontaine / Barbusse		Mistral	
	En voiture	À pied	En voiture	À pied
<i>Avenue Henri Barbusse (Calculée à partir du 116)</i>	900 m	800 m (≈ 11 min)	600 m	600 m (≈ 8 min)
<i>Avenue Camille Laverdure (Calculée à partir du 35)</i>	2 100 m	650 m (≈ 8 min)	270 m	270 m (≈ 3 min)
<i>Rue des Violettes</i>	1 500 m	1 000 m (≈ 14 min)	1 900 m	650 m (≈ 9 min)
<i>Rue des Myosotis</i>	750 m	650 m (≈ 8 min)	600 m	600 m (≈ 8 min)
<i>Rue du Buisson</i>	2 000 m	750 m (≈ 9 min)	550 m	550 m (≈ 7 min)
<i>Rue des Mûres</i>	1 900 m	800 m (≈ 10 min)	500 m	500 m (≈ 6 min)
<i>Rues des Vallées</i>	1 900 m	850 m (≈ 11 min)	400 m	400 m (≈ 6 min)
<i>Rue Mon Repos</i>	1 800 m	950 m (≈ 12 min)	950 m	400 m (≈ 6 min)
<i>Rue de la Colline</i>	1 800 m	1 100 m (≈ 13 min)	1 000 m	500 m (≈ 7 min)
<i>Rue du Muguet</i>	1 600 m	1 300 m (≈ 16 min)	800 m	700 m (≈ 10 min)
<i>Rue Béranger</i>	900 m	650 m (≈ 8 min)	450 m	450 m (≈ 6 min)
<i>Rue de Chantilly</i>	850 m	600 m (≈ 7 min)	550 m	550 m (≈ 7 min)
<i>Rue de Senlis</i>	750 m	600 m (≈ 7 min)	700 m	650 m (≈ 7 min)
<i>Rue du Buisson Louis</i>	500 m	450 m (≈ 6 min)	650 m	650 m (≈ 8 min)
<i>Rue de Luzarches</i>	850 m	600 m (≈ 7 min)	550 m	550 m (≈ 7 min)
<i>Rue d'Angleterre</i>	1 000 m	750 m (≈ 9 min)	700 m	700 m (≈ 9 min)
<i>Rue de Russie</i>	1 000 m	750 m (≈ 9 min)	700 m	450 m (≈ 6 min)
<i>Rue de Pologne</i>	1 100 m	800 m (≈ 10 min)	800 m	500 (≈ 7 min)

## Mixité sociale

QF	Fontaine/Barbusse		Daudet		Mistral	
	Carte Scolaire Actuelle	Carte Scolaire Révisée	Carte Scolaire Actuelle	Carte Scolaire Révisée	Carte Scolaire Actuelle	Carte Scolaire Révisée
1	6%	4,5%	3%	3,5%	1%	2%
2	4%	3,0%	2%	3%	2%	2%

3	3%	2,0%	3%	3,5%	2%	2,5%
4	4%	2,5%	3%	3,5%	3%	4%
5	5%	3,0%	3%	3%	3%	5%
6	4%	2,0%	6%	6%	6%	8%
7	2%	1,0%	1%	1%	1%	2%
8	12%	10%	7%	7%	6%	8%

### Analyse avec les naissances 2019 et 2020

	Fontaine à Mistral			Fontaine à Daudet	
Naissance 2019	9	dont 4 avec fratrie	Naissance 2019	5	dont 5 avec fratrie
Naissance 2020	11	dont 3 avec fratrie	Naissance 2020	1	dont 1 avec fratrie

	2022-2023 sans changement			2022-2023 avec changement			2023-2024 avec changement		
	Mistral Mater	Daudet Mater	Fontaine	Mistral Mater	Daudet Mater	Fontaine	Mistral Mater	Daudet Mater	Fontaine
<b>Nbre de classe</b>	5	7	6	5	7	6	5	6	6
<b>PS</b>	39	46	52	44	46	47	35	35	59
<b>MS</b>	44	55	50	44	55	50	44	46	47
<b>GS</b>	50	62	64	50	62	64	44	55	50
<b>Total</b>	133	163	166	138	163	161	123	136	156
<b>Seuil d'ouverture</b>	150	210	180	150	210	180	150	180	180
<b>Seuil de fermeture</b>	120	180	150	120	180	150	120	150	150
<b>Moyenne par classe</b>	26,6	23,29	27,67	27,6	23,29	26,83	24,6	22,67	26,00

### Démarche d'application de la nouvelle sectorisation

- ⇒ Application obligatoire pour toute nouvelle inscription sans fratrie ;
- ⇒ Pas de changement de secteur pour les enfants déjà scolarisés – continuité de scolarité ;
- ⇒ Proposition aux familles avec fratrie de choisir l'affectation soit dans leur nouveau secteur ou dans le secteur dans lequel la fratrie est déjà scolarisée (passage en commission de dérogation).

A noter que cette révision a obtenu un avis favorable de M. Maréchal, Inspecteur de l'Education nationale.

### Il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER le transfert des zones du secteur Henri Barbusse/Fontaine suivantes :**
  - **avenue Henri Barbusse du 116 à 256 B, avenue Camille Laverdure du 40 à 56 côté pair et du 35 à 105 côté impair, rue des Violettes, rue des Myosotis, rue du Buisson, rue des Mûres, rue des Vallées, rue Mon Repos, rue de la Colline, rue du Muguet, rue Béranger, rue de Chantilly, rue de Senlis, rue Louis Buisson, rue de Luzarches, rue d'Angleterre, rue de Russie et rue de Pologne vers l'Ecole Frédéric Mistral,**
- **D'APPROUVER le transfert des zones du secteur Henri Barbusse/Fontaine suivantes :**
  - **rue du Portugal, rue d'Espagne, rue d'Italie, rue d'Europe, rue du Marché et avenue de la Haute Grève vers l'Ecole Alphonse Daudet.**
- **D'APPROUVER la nouvelle carte scolaire pour la ville de Fosses.**

*L'ensemble des membres présents de la commission population en sa séance du 13 janvier 2022 a validé ce projet de modification de carte scolaire pour le premier degré.*

***Il est demandé au Conseil municipal de valider cette nouvelle sectorisation pour le premier degré et de rendre applicables ces modifications pour toute nouvelle inscription sans fratrie dès le début de la campagne d'inscription qui débutera le 7 mars 2022.***

*Avant de passer au vote et d'entendre vos questions, remarques ou observations, je tenais à remercier et à saluer la qualité du travail préparatoire, pour la présentation des modifications de l'évolution de la carte scolaire, effectué entre autres par la responsable du service scolaire, Delphine Doizon, et ce, dans un contexte sanitaire difficile.*

*Cela a été de véritables temps collaboratifs entre le service scolaire, les directions des écoles et le regard transversal et avis favorable de l'inspecteur de l'éducation nationale, Monsieur Maréchal.*

*La minutie, la rigueur des éléments apportés par le service nous ont permis d'avoir une visualisation aussi bien élargie, que fine, nous permettant de nous positionner et présenter une carte scolaire qui, je le rappelle, prend en compte les évolutions démographiques, la mixité sociale, les distanciations domicile et école.*

*Ce dernier point est loin d'être négligeable, car le sujet distanciation domicile et école surtout aujourd'hui, à l'heure où les dimensions du respect écologique, de la volonté de diminuer l'utilisation des véhicules pour les petits trajets, est à inciter, voire à renforcer.*

#### **Intervention de Michel NUNG**

*Moi, je ne doute pas que ce travail sur la sectorisation de la carte scolaire a été de longue haleine. Depuis que je suis à Fosses c'est quelque chose que j'appelais de mes vœux, parce que nombre de parents d'élèves trouvaient incohérente la précédente carte scolaire. Celle-ci éloignait certains par les cheminements à pied ou en voiture, d'un groupe scolaire à l'autre.*

*Etant sur le groupe Henri Barbusse et Fontaine, c'était un point qui était régulièrement soulevé en Conseil d'école, autant quand j'étais parent d'élèves qu'élue représentant de la ville.*

*Ce qui est important aussi, et je pense que c'est l'étape suivante, est de pouvoir accompagner cette construction d'une communication en direction des parents, mais je sais que vous serez soucieux de ce travail, puisque vous avez de bonnes relations avec les parents d'élèves.*

*J'espère que ce qui avait été construit dans le cadre de la réforme des rythmes, pourra se réitérer pour justement débattre et discuter de cette réforme.*

#### **Intervention de Jeanick SOLITUDE**

*Effectivement, moi-même, j'ai participé aux conseils d'école et ce point y était souvent abordé.*

*La ville était en train de s'évoluer, il y avait encore des constructions à venir, nous avons attendu la fin de l'aménagement de la ville, mais il est vrai que cela a été difficile, parce que j'ai dû rencontrer, avec les services, des familles qui ne comprenaient pas l'ancienne carte scolaire.*

*Donc voilà, on a essayé en tout cas du mieux que nous pouvions, d'être à l'écoute et de voir quel arrangement il pouvait y avoir.*

*Et comme je l'ai dit aussi, ce n'est pas de l'imposition, mais plus d'accompagner ces mouvements-là, pour que les familles y trouvent aussi leur compte, sans mettre à mal les enfants dans telle ou telle école.*

#### **Intervention de Gildo VIERIA**

*Cette révision de la carte scolaire est un très beau projet, il améliore les distances parcourues, il équilibre les effectifs et il améliore la mixité.*

*Mais c'est un très beau projet, si les indicateurs sont exacts et pour moi, les chiffres présentés sont très étranges, je me demande comment ils ont été obtenus. Par exemple sur la zone Barbusse et la Fontaine, comment, avec moins de maisons et plus d'immeubles, comment il est possible d'améliorer la mixité sociale ?*

*Est-ce qu'il est possible d'avoir un éclairage sur la manière dont les chiffres ont été produits, parce que pour les nouveaux habitants, est-ce qu'on a bien les données ou est-ce que ce sont des estimations ?*

*Et enfin, je m'étonne qu'il n'y ait pas eu de discussions avec les associations de parents d'élèves, a minima, pour recueillir leurs attentes.*

### **Intervention de Jeanick SOLITUDE**

*Ce travail-là, Gildo, comme le disait à juste titre Michel, cela fait quand même un bon moment que nous travaillons dessus.*

*Delphine Doizon a pris énormément de temps à le faire, avec des chiffres fins. Il faut savoir aussi, même si on peut avoir des doutes comme tu peux en avoir, car tu as le droit de t'exprimer, mais à un moment donné, on travaille en confiance.*

*Elle nous a présenté un travail minutieux, les personnes qui sont là ce soir ont salué son travail, quand il a été présenté en commission, alors peut-être, à quelque chose près, tu as des éléments que nous ne savons pas.*

*Delphine est l'agent qui recueille les inscriptions, les évolutions des enfants, les naissances.*

*Personnellement, je ne vais pas te mentir, je ne suis pas allée vérifier au détail prêt, puisque nous collaborons en confiance et ce travail paraissait cohérent, aussi bien pour les directions des écoles, que pour Monsieur Maréchal et tous les membres qui étaient là lors de la commission et aussi pour tous ceux qui ont pu participer au travail entre-temps, avant la présentation en commission.*

*Ensuite, pour les parents d'élèves, j'ai eu l'occasion de les rencontrer, parce que nous les rencontrons d'une façon régulière, les services et moi-même. Nous leur avons annoncé justement ce travail-là, ils en étaient effectivement très heureux parce que, comme l'a dit encore une fois Michel, c'est quand même un des points qui est soulevé quand vous allez en Conseil d'école. Voilà, c'est l'une des réponses que je peux t'apporter.*

*Je n'ai pas fait personnellement ce travail fin, mais Delphine l'a fait pour nous et en tout cas quand elle l'a présenté, nous l'avons remerciée parce que cela nous a permis d'avoir une visualisation et de percevoir comment nous allions nous projeter à partir de septembre 2022.*

### **Intervention de Jacqueline HAESINGER**

*Ce que je voulais dire, Gildo, c'est qu'il y a eu précédemment des réunions et une commission où les personnes présentes, ont pu poser des questions, comme tu viens d'en poser une, auxquelles nous avons répondu.*

*Bien sûr, tu as sûrement des raisons de ne pas pouvoir assister aux réunions, mais ce qui serait bien et intéressant, serait que tu viennes à ces moments-là, pour pouvoir avoir toutes les données.*

*Ce sont nous les élus, qui avons demandé ce travail à Delphine, un tableau pour savoir combien de personnes, suivant les coefficients, sont dans tel et tel secteur, qu'on puisse équilibrer, etc.*

*A ce moment-là, ta question aurait été pertinente vis-à-vis d'elle et tu aurais pu lui demander comment elle avait obtenu ces données.*

*Comme le dit Jeanick, nous partons sur une notion de confiance, on fait confiance à ce que Delphine nous a apporté, puisque c'est elle qui a les données et je regrette que la plupart du temps, je ne dis pas tout le temps, mais la plupart du temps, tes questionnements pourraient être résolus si tu étais là aux commissions.*

### **Intervention de Pierre BARROS**

*Bon, je pense que chacun à sa vie, son rythme de vie et chacun peut ou pas, pour tout un tas de raisons, participer aux réunions et commissions.*

*Les questions posées au Conseil municipal ont leur place, car c'est un lieu où l'on doit partager de l'information et autres.*

*Sur la question pavillonnaire et habitat collectif, sur le centre pour une grande majorité des immeubles réalisés en centre-ville, c'est de la copropriété, de l'acquisition.*

*A Fosses, nous sommes globalement sur une classe populaire, mais avec une population qui a été en capacité d'acheter des appartements entre 200, 300 et 400 000 euros quand même.*

*Alors, aux alentours de 3 000 €/M<sup>2</sup>, nous sommes sur des catégories sociales et professionnelles en capacité justement d'être propriétaire.*

*Après ça, en effet, en centre-ville, c'est là où nous avons le plus de logements sociaux, mais ce n'est pas parce que des immeubles ont été réalisés, qu'il y a forcément des familles qui ont un niveau social professionnel faible.*

*C'est le parcours résidentiel des gens. Il y a aussi de gens qui ne souhaitent pas passer le cap d'être propriétaire, parce que pour être propriétaire aujourd'hui, il faut déjà trouver un bien et le payer. Il y a aussi des gens qui sont en surloyer.*

*Cela montre bien que l'entrée qui a été proposée par les services, en partant de l'étude qui est faite lorsque l'on fixe les quotients est, à priori ce qu'il y a de plus fiable.*

*Je pense que cette entrée-là balayait la question de la territorialité, la notion de quartier, l'école des riches, l'école des pauvres, l'école la mieux, l'école la moins bien, car il faut faire attention à ça et nous avons été vigilants à cela, en prenant un peu de hauteur et en prenant des éléments vraiment factuels.*

*Mais ce qui est important, comme sur le secteur de Barbusse que je connais bien, car je l'ai pratiqué comme élève aussi, est que nous étions sur une sectorisation scolaire qui date des années 80, une fois que l'ensemble de la Zac a été terminé, la sectorisation a été faite comme ça.*

*A Mistral, il y a la problématique des parents qui déposent leurs enfants en voiture, ce n'est quand même pas rien et je trouve que si on arrive à améliorer la situation à proximité de l'école, par rapport à un bassin de maisons et de faire en sorte qu'on soit à 5 minutes à pied de l'école, peu importe là où on se trouve dans la ville, c'est déjà une énorme progression et un bel argument pour construire une carte scolaire un peu plus cohérente.*

### **Intervention de Cindy BOURGUIGNON**

*Oui, moi, je voulais juste rajouter un point. Je souscris totalement à ce qui a été dit par Jacqueline et par Jeanick.*

*J'ai participé, et nous sommes beaucoup d'élus à avoir participé aux différentes commissions et groupes qu'il y a eu autour de cette question de la carte scolaire, cela a fait au moins 2 ans bientôt que je suis élue, ça fait 2 ans que nous entendons parler du sujet.*

*On a salué le travail de Delphine, il faut aussi saluer le travail de Jeanick et l'investissement qu'il y a eu sur ces questions-là, dans les groupes de travail et les commissions.*

*Je suis élue suppléante à Barbusse, donc représentante de la mairie. Je confirme qu'il y a aussi eu un gros travail avec les parents d'élèves, avec les directions d'école, beaucoup d'échanges, beaucoup de réunions qui se sont faites et ça a été ces derniers mois un travail vraiment énorme et conséquent.*

*Donc il y a le travail des services, mais il y a aussi celui de Jeanick.*

*Il faut mesurer l'ampleur de ce qui a été fait, une analyse très très fine a été menée.*

*Moi, j'ai vu Delphine faire des trajets sur Google Maps pour essayer de cibler au plus fin, de façon à vraiment proposer les solutions les plus justes.*

*Ce soir, je rejoins tout à fait Michel, on a fait le travail qui était attendu à la fois par les familles, mais aussi par les professeurs des écoles. C'était une demande forte qui m'a été faite les fois où j'ai siégé au Conseil d'école de Barbusse.*

### **Intervention de Léonor SERRE**

*Je voulais aussi juste pour aller dans ton sens Pierre, concernant les voitures, suggérer notamment aux parents d'élèves, ce serait sympa maintenant, avec ce nouveau travail de la carte scolaire, de réfléchir sur le pédibus qui avait vraiment bien fonctionné sur Daudet, pour justement encourager les familles à ne pas prendre leur voiture. Cela pourrait les rassurer.*

*Enfin, c'est une suggestion. Je sais que c'est aussi une étape compliquée à organiser, mais ça serait vraiment intéressant de réfléchir là-dessus. Je pense que Dominique, tu serais partant sur l'idée que les enfants puissent aller plus facilement à l'école plutôt que de dépendre des voitures des parents.*

### **Intervention de Pierre BARROS**

*Cette nouvelle cartographie permet de réengager, de modifier ou de reprendre des dispositifs qui ont déjà été portés par les parents d'élèves, je pense notamment à Tania, qui a beaucoup travaillé sur le pédibus autour de Daudet avec d'autres parents.*

*Il faut s'en saisir parce qu'on a une ville qui est formidable, franchement, c'est un terrain génial, on a des capacités de traverser des quartiers sans rencontrer une seule voiture.*

*Nous avons un tissu bâti urbain, hyper favorable pour ce genre de pratique et cette nouvelle carte scolaire va donner envie aux gens de se lancer, car quand on est à pied, on voit la vie différemment. On croise des gens, on fait des rencontres, on occupe le terrain, on l'occupe positivement et c'est inestimable.*

*Je souscris à ce qui a été dit par Cindy, par rapport au travail qui a été fait par les services, mais aussi par les élus et notamment par Jeanick, qui a été relevé d'ailleurs par 2 inspecteurs, Madame Biloué qui est partie à la retraite, mais qui avait salué le travail, et puis par le nouvel inspecteur d'académie qui est arrivé, Monsieur Maréchal, l'autorité sur ce genre de sujet. Il a emboîté le pas avec les enseignants et l'ensemble des partenaires qu'on a sur ce sujet-là.*

*Et maintenant que nous avons fait ça, il faut passer à l'étape d'après en effet, Léonor a raison. Construisons des opportunités pour développer des pratiques qui soient plus vertueuses, pour sortir un peu des images où on a des voitures qui sont les unes sur les autres, quasiment à côté de l'école, à des endroits où on n'a jamais eu autant de parkings que ces 10 dernières années.*

*Donc ce n'est pas en multipliant les stationnements que nous réglerons les problèmes d'arrivée de voitures en l'espace de 20 minutes au droit des écoles, mais plutôt en favorisant des pratiques qui évitent justement de prendre la voiture pour déposer ses enfants à l'école.*

*C'est un beau principe éducatif qu'on doit aussi à nos enfants.*

### **Intervention de Gildo VIERIA**

*Je vous prie de m'excuser de ne pas avoir pu participer à cette commission, qui a eu lieu en pleine vague covid. Je regrette de devoir utiliser cette excuse, mais c'était quand même quelque peu compliqué pour certains ce mois-ci. Je m'étonne du calendrier, car je vous avais interrogé sur le calendrier de la carte scolaire et je n'avais pas eu les éléments sur une présentation de ce travail au mois de janvier.*

*Je regrette de ne pas avoir la réponse aujourd'hui sur les chiffres qui m'étonnent. A savoir, si ce sont des estimations ou des chiffres réels et sur l'importance de la participation des associations de parents d'élèves.*

*C'est le rapport qui nous le dit : la carte scolaire a été construite avec les directions d'écoles et l'Inspection académique. C'est aussi les retours des parents d'élèves qui me l'apprennent. Je suis un peu surpris des informations que vous donnez ce soir, donc je m'abstiendrai.*

### **Intervention de Jeanick SOLITUDE**

*Merci pour tous ces échanges. Merci aussi à chacun d'entre vous pour la reconnaissance du travail effectué.*

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L212-7 donnant compétence aux villes pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de la sectorisation des écoles ;

Considérant que la commune dispose de 4 groupes scolaires : Alphonse Daudet ; Henri Barbusse/La Fontaine, Frédéric Mistral et Alexandre Dumas ;

Considérant qu'au vu de l'évolution démographique de la commune, la municipalité est amenée à faire évoluer la carte scolaire du premier degré ;

Considérant que cette nouvelle sectorisation a été travaillée en lien direct avec les écoles et la direction académique dans un souci d'équité et d'un meilleur équilibre entre secteur d'habitation et groupe scolaire de rattachement ;

Considérant que les capacités d'accueil de chacune des écoles ont été regardées sous le prisme également des critères de mixité sociale et de distance entre les écoles et les domiciles ;

Considérant les évolutions suivantes :

⇒ Transfert du secteur Henri Barbusse/Fontaine au secteur Frédéric Mistral pour les zones : avenue Henri Barbusse du 116 à 256B, avenue Camille Laverdure du 40 à 56 côté paire et du 35 à 105 côté impaire, rue des Violettes, rue des Myosotis, rue du Buisson, rue des Mûres, rue des Vallées, rue Mon Repos, rue de la Colline, rue du Muguet, rue Béranger, rue de Chantilly, rue de Senlis, rue Louis Buisson, rue de Luzarches, rue d'Angleterre, rue de Russie et rue de Pologne ;

⇒ Transfert du secteur Henri Barbusse/Fontaine au secteur Alphonse Daudet pour les zones : rue du Portugal, rue d'Espagne, rue d'Italie, rue d'Europe, rue du Marché et avenue de la Haute Grève ;

Considérant qu'aucune autre évolution de la carte scolaire n'est envisagée dans le cadre de cette refonte ;

Considérant que cette nouvelle sectorisation sera appliquée dès la rentrée 2022/2023 sans effet rétroactif pour les enfants déjà scolarisés selon le découpage de l'ancienne carte scolaire et qu'en conséquence, elle ne s'appliquera que pour les nouvelles inscriptions d'enfants sans fratrie ;

Considérant que pour accompagner la période de transition entre ancienne et nouvelle carte scolaire, les familles domiciliées dans les zones concernées par les modifications qui ont déjà des enfants scolarisés sur les anciens secteurs d'affectation pourront, pour l'inscription d'un nouvel enfant, faire la demande que cette dernière s'effectue :

⇒ soit dans l'ancien secteur ;

⇒ soit que tous les enfants basculent sur leur nouveau secteur.

Ces situations seront examinées dans le cadre d'une commission de dérogation convoquée à l'issue de la période d'inscription ;

Considérant l'avis favorable de la commission éducation réunie en sa séance du jeudi 13 janvier 2022 ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le transfert du secteur Henri Barbusse/Fontaine au secteur Frédéric Mistral pour les zones : avenue Henri Barbusse du 116 à 256B, avenue Camille Laverdure du 40 à 56 côté paire et du 35 à 105 côté impaire, rue des Violettes, rue des Myosotis, rue du Buisson, rue des Mûres, rue des Vallées, rue Mon Repos, rue de la Colline, rue du Muguet, rue Béranger, rue de Chantilly, rue de Senlis, rue Louis Buisson, rue de Luzarches, rue d'Angleterre, rue de Russie et rue de Pologne ;

- **APPROUVE** le transfert du secteur Henri Barbusse/Fontaine au secteur Alphonse Daudet pour les zones : rue du Portugal, rue d'Espagne, rue d'Italie, rue d'Europe, rue du Marché et avenue de la Haute Grève ;
- **APPROUVE** cette nouvelle sectorisation pour toute nouvelle inscription d'enfants sans fratrie ;
- **APPROUVE** les modalités d'accompagnement des familles qui ont déjà un ou plusieurs enfants scolarisés selon les termes de l'ancienne sectorisation ;
- **AUTORISE** le Maire à appliquer cette nouvelle sectorisation dès la rentrée 2022/2023.

**28 voix POUR**

**1 ABSTENTION** : *Gildo VIERA*

**Départ de Michel NUNG à 22 heures 20.**

**QUESTION N°4 - CONVENTION TRIPARTITE DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE COMPETENCE REGIONALE SIGNEE ENTRE LA VILLE DE FOSSES, LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE LYCEE CHARLES BAUDELAIRE**

**Intervention de Félix MIRAM**

*Le Code de l'éducation prévoit que le Conseil régional veille à ce que toutes les conditions soient requises afin d'organiser les activités physiques et sportives des lycéens prévues par les programmes nationaux.*

*Ainsi, la mairie de Fosses s'engage à mettre à disposition les installations sportives suivantes :*

- *stade Auguste Delaune,*
- *grande salle polyvalente et salle de danse du gymnase Cathy Fleury,*
- *gymnase Nelson Mandela.*

*Un planning annuel d'utilisation des gymnases est établi par le Service jeunesse, sport et vie associative en lien avec le coordinateur sport du Lycée.*

*Pendant les activités scolaires, c'est le lycée qui assume la responsabilité des équipements et du matériel qu'il utilise. La collectivité assure la responsabilité du gardiennage en termes d'ouverture du site, conditions d'accueil et d'utilisation, état des équipements (panneau de basket, buts hand, vestiaires, etc.).*

*Le lycée souscrit une police d'assurance et en fournit l'attestation à la collectivité.*

*La convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs prend effet pour l'année scolaire en cours et est reconduite tacitement dans la limite de cinq années scolaires au total.*

***Impacts budgétaires :***

*Les installations sportives citées sont mises à disposition à titre onéreux, le lycée de Fosses devra payer une redevance pour la location d'équipements dont le montant dépend d'un accord cadre défini entre la ville et le lycée. La recette 2021 correspondante est de 8 696 €.*

*Pour information, le montant de 8 € précisé dans la convention concerne la participation financière plafond de la Région auprès du lycée. Cela ne concerne donc qu'indirectement la commune qui titre le lycée. Simplement, la commune est informée que la Région « rembourse » le lycée dans la limite de 8€/an/élève pour la mise à disposition d'équipement sportif par un tiers (en l'occurrence la commune). La commune facture selon son montant de redevance en connaissance de cause concernant la participation financière régionale, l'article 3 ne concerne pas in fine la commune.*

***Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit des établissements scolaires de compétence régionale signée entre la ville de Fosses, la région Ile-de-France et le lycée Charles Baudelaire et d'autoriser le maire à la signer.***

**Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L214-4 du Code de l'éducation, relatif à la mise en place de toutes les conditions requises pour l'organisation des activités physiques et sportives des lycéens prévues par les programmes nationaux de cet enseignement ;

Vu la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux conclue entre le Conseil régional d'Ile-de-France, la ville de Fosses et le lycée Charles Baudelaire ;

Considérant que la ville de Fosses met à disposition du lycée Charles Baudelaire, pendant les périodes scolaires, du lundi au vendredi, les installations sportives suivantes : le gymnase Cathy Fleury, le gymnase Nelson Mandela, le stade Delaune ;

Considérant que le montant de la redevance de cette mise à disposition est calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans l'établissement.

Considérant que pour ce faire, la ville s'adosse au mode de calcul de la dotation fixée par le Conseil régional pour les lycées dont il a la compétence, à savoir 8 euros/élève, conformément à l'article 3 de la convention tripartite conclue entre le Conseil régional d'Ile-de-France, la ville de Fosses et le lycée Charles Baudelaire ;

Considérant que la convention est reconductible tacitement dans la limite maximale de cinq années scolaires au total à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission éducation réunie en sa séance 13 janvier 2022 ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de la convention tripartite de mise à disposition d'équipements sportifs communaux au profit du lycée Charles Baudelaire de Fosses ;
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer ladite convention ;
- **AUTORISE** le Maire à percevoir les recettes correspondantes ;
- **DIT** que ces recettes abonderont le budget communal.

## **QUESTION N°5 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SYNDICAT POUR L'ETUDE, LA REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT A LA GARE DE SURVILLIERS-FOSSES (PIR)**

### **Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS**

*En application de l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal pour l'étude, la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses (PIR) a adressé au Maire de Fosses, le rapport d'activité 2020 du PIR, approuvé par le Comité syndical du 21 décembre 2021.*

*Le syndicat a été créé en 1981 pour la réalisation d'un parc de stationnement à la gare du Survilliers-Fosses. Il compte initialement 5 communes adhérentes : Fosses, Marly-la-Ville, Plailly, Survilliers et Saint-Witz et il s'est ouvert à partir de 1984 à la Chapelle-en-Serval.*

*La compétence du syndicat a évolué dans le temps. Initialement centrée sur l'aménagement et la gestion du parc de stationnement s'est élargie en 1998 à l'aménagement et l'entretien du périmètre de la gare, à l'occasion notamment de la création de la gare routière.*

*Ce parking est gratuit et gardé de 7 heures à 22 heures.*

Au fil du temps, le parking étant de plus en plus fréquenté, plusieurs projets d'agrandissement ont vu le jour. En 2018, le parking comptait 511 places et avec un nouveau projet d'extension qui a été travaillé et réalisé en 2019, il compte désormais 640 places.

Le comité et bureau syndical sont composés de 12 membres, dont 2 membres par commune, des membres élus lors de l'installation des conseils municipaux.

Il est composé d'un bureau de 7 membres dont le Président est désigné lors de la première rencontre. Monsieur Pierre Barros en est le Président.

#### Les faits marquants de l'année :

- Mise en œuvre de la compétence exceptionnelle de la CARPF sur le périmètre du PIR :  
L'année 2020 marque la mise en œuvre de la compétence optionnelle création et aménagement et entretien des voiries et d'intérêt communautaire. En effet, le 11 avril 2019, le Conseil communautaire a délibéré en optant pour cette compétence optionnelle pour toutes les voiries, dont la domanialité publique, qui est notamment située à proximité d'un équipement d'intérêt communautaire et dont l'usage est dédié au stationnement.  
Cette compétence s'applique également pour toutes les voiries desservant les pôles d'échanges intermodaux.  
La Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France intervient donc sur une partie du périmètre du PIR, donc tout ce qu'il y a autour de la gare.
- Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises en janvier, février et septembre 2020.
- L'installation du comité syndical a été adoptée.
- 13 délibérations adoptées, portant sur le budget du syndicat.
- Le syndicat a pour mission l'étude, la réalisation et la gestion du parc de stationnement pour voiture à la gare de Survilliers-Fosses ainsi que l'aménagement et l'entretien de la gare routière.
- La communauté d'agglomération intervient de façon ponctuelle et nos agents interviennent fréquemment de façon régulière surtout au niveau de la propreté.

#### Les ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement et du budget consolidé :

Dans le réalisé en 2020, on observe par rapport au réalisé 2019 une très forte diminution des dépenses d'investissement à hauteur de 99,47 %, les travaux d'agrandissement du parking étant finalisés.

Par ailleurs, on constate également une forte baisse des recettes d'investissement, un emprunt de 50 000 euros ayant été contracté pour l'exercice 2019, en raison des travaux d'agrandissement du parking.

#### Les résultats de l'année 2020 mettent en exergue les éléments suivants :

- Le solde du budget de fonctionnement et donc de 49 570,95 euros et le solde cumulé est donc de 123 262,13 euros.
- Le solde du budget d'investissement qui est de – 34 004 euros pour l'année 2019 compte tenu des restes à réaliser pour un montant de – 20 387,26 euros et du solde précédent équivalent à 17 733,91 euros.
- Le solde du budget global d'investissement est égal à – 36 657,35 euros.
- Une épargne brute pour 2020 à 53 756, 95 euros et en net à 17 256,95 euros

Le niveau d'endettement de la collectivité et sa capacité de désendettement en 2017 avec un emprunt de 315 000 euros ttc a été levé pour permettre la réalisation des travaux. Cet emprunt est sur une durée de 10 ans et le taux donc d'emprunt fixe est de 0,81 %. Ce taux était bien intéressant et a bien été traité par Monsieur le Maire, et avec l'équipe, bien sûr, on ne travaille jamais tout seul.

Concernant les besoins supplémentaires en investissement, un emprunt de 50 000 euros ttc a été élevée en 2019 à un taux fixe défiant toute concurrence de 0,26 %.

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de 265 500 euros.

Actuellement, les abris bus sont en train d'être changés à la gare routière. Ce n'est pas à la charge de la CARPF, mais c'est à la charge des communes adhérentes au PIR.

*Le gardiennage est sur un appel d'offres. Les gardiens sont dévoués. Pour l'anecdote, si vous êtes en panne sur le parking, vous verrez que les gardiens n'hésitent pas à aider les gens. Ils vont au-delà de leur travail et les élus et les agents du service technique entretiennent de bonnes relations avec eux, c'est un véritable travail d'équipe.*

### **Intervention de Dominique DUFUMIER**

*Je suis depuis longtemps dans la région. Dans les années 90, on n'appelait pas ça le parking du PIR, mais le pire des parkings, donc je peux dire que ça a quand même beaucoup évolué, grâce justement au gardiennage et à sa bonne gestion.*

***Ce rapport a donc fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.***

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39 ;

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 21 décembre 2021, adoptant le rapport d'activité 2020 du Syndicat pour l'étude, la réalisation d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses, parking d'intérêt régional (PIR) ;

Vu le rapport d'activité 2020 du PIR ;

Considérant que les délégués de la commune rendent compte une fois par an au Conseil municipal de l'activité annuelle du PIR ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la présentation au Conseil municipal du rapport d'activité 2020 du PIR.

**Le conseil prend acte.**

### **QUESTION N°6 - RAPPORT ANNUEL 2020 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE BELLEFONTAINE (SIAEP) SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

#### **Intervention Dominique DUFUMIER**

*Comme le prévoit la réglementation, il est rendu compte au Conseil municipal du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable produit par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Bellefontaine (SIAEP).*

*Le rapport que nous présentons aujourd'hui est un peu décalé dans le temps et les données qui y sont présentées s'expliquent par le contexte très spécifique de cette année-là.*

*Le SIAEPB est un syndicat intercommunal qui regroupe Marly-la-Ville, Lassy, le Plessis-Luzarches, Bellefontaine et Fosses. A la différence de beaucoup d'autres, il s'agit d'un syndicat de proximité.*

*Il s'occupe à la fois de la production potable grâce à 3 forages sur Marly-la-Ville et 2 forages sur Fosses, mais aussi de la distribution d'eau potable avec des châteaux d'eau et un important réseau de canalisations. La gestion de ces tâches techniques est confiée à Veolia, mais elle est encadrée par une délégation de service public, qui impose au prestataire de respecter un cahier des charges strict en matière de maintenance des installations, prix et de qualité.*

*L'année 2020 a été marquée à la fois par d'importants travaux de rénovation sur un captage à Marly et de grosses opérations de décolmatages et nettoyages de canalisations sur Fosses. L'épidémie de covid et le confinement associé n'ont pas permis de rendre les installations disponibles rapidement ce qui explique que la production a diminué fortement par rapport à l'année 2019 : -32 % sur Fosses et -26 % sur Marly-la-Ville.*

*De son côté, la consommation des habitants a légèrement augmenté (125 m<sup>3</sup>/ménage/année, soit une progression de + 6,9 % à Fosses), ce qui s'explique en partie par une légère augmentation des abonnés, mais plus vraisemblablement par le confinement, les habitants restant plus longtemps chez eux. Heureusement, le syndicat est interconnecté aux réseaux des syndicats intercommunaux voisins, ce qui lui a permis d'acheter de l'eau en gros à la SFDE.*

*La baisse de production d'eau a ainsi pu être largement compensée par ces achats d'eau, ce qui a permis de satisfaire l'augmentation de la consommation d'eau, et même de vendre de grosses quantités d'eau au syndicat de Nord-Ecouen.*

*Ceci dit, 2020 est une année exceptionnelle qui ne correspond pas à l'activité habituelle du syndicat. Le rapport 2021 devrait revenir à une situation normalisée. L'objectif du syndicat, en effet, n'est pas d'acheter l'eau d'un syndicat pour le revendre à un autre. Il est au contraire d'approvisionner le plus possible la population avec l'eau produite sur nos forages.*

*La qualité de l'eau est vérifiée régulièrement par l'ARS ainsi que par Veolia lui-même, à la fois sur des critères microbiologiques et physicochimiques. Il n'a été relevé aucune pollution biologique. Quant aux contrôles physicochimiques, il y a eu 7 non-conformités ponctuelles qui donnent immédiatement lieu à de nouveaux prélèvements. Si les prélèvements de contrôle sont conformes, ils sont réglementairement considérés comme conformes, ce qui a été le cas à chaque fois.*

*Le rendement du réseau est de 92,4 %, ce qui est un très bon chiffre, bien supérieur à ce que prévoit la réglementation (80 %) mais aussi à l'objectif contractuel (90 %) ainsi qu'au rendement que connaissent les syndicats intercommunaux voisins.*

*Le taux de renouvellement des canalisations est de 0,71 %, inférieur à l'objectif contractuel de 1 %, par an en moyenne. Le contexte du covid explique en partie cela.*

*Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable a augmenté de 0,59 %, ce qui s'explique essentiellement par une nouvelle taxe dédiée aux voies navigables de France (VNF). Le prestataire a perçu l'augmentation annuelle prévue par la grille tarifaire contractuelle, soit un peu plus de 0,70 %, tandis que le syndicat intercommunal lui-même n'a pas augmenté la part qui lui revient depuis au moins une dizaine d'années. A noter que le taux d'impayés a beaucoup augmenté en 2020 (+ 4,1 %).*

***Ce rapport a donc fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique. Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.***

#### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu les statuts du SIAEP ;

Vu le rapport d'activité de l'année 2020 ;

Considérant que le président du SIEAP adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

#### **Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2020 du SIAEP.

#### **Le conseil prend acte.**

#### **Intervention de Pierre BARROS**

*Je souhaite que ce conseil municipal se termine sur une pensée pour nos amis Burkinabés qui subissent un coup d'État depuis ce week-end, je pense énormément Kampti, à tous nos amis, à la municipalité, au comité jumelage.*

*J'espère que cela n'entachera pas le projet de coopération décentralisée que nous portons avec la Communauté d'agglomération, à l'attention de Kampti.  
Nous allons essayer de rester positifs, en espérant que les changements amélioreront la situation qui est déjà tendue depuis plusieurs mois, j'espère également qu'il n'y aura pas trop de dégâts humains et matériels.*

*Je ne doute pas de la qualité de nos amis Burkinabés à se relever, même dans des situations extrêmement critiques comme celle-là. Nous restons très attentifs à ce qui se passe là-bas, il ne faudrait pas que les choses se terminent de manière dramatique.*

*Bonne soirée à toutes et tous.*

**Fin du conseil municipal à 22h45**